

droit et liberté

mensuel du mouvement
contre le racisme et pour
l'amitié entre les peuples



5F décembre 1978 n° 375

les droits
les mots
les
hommes

les nouveaux
antisémites



ambiance et confort

165, rue paul vaillant conturier 95 - argenteuil
 tél. 961-37-67 961-97-49
 tissur et décor



75-79, rue Président
 E.-Herriot
 69002 LYON
 ☎ (78) 37-09.58 +

PART-DIEU - N° 167
 NIVEAU 1
 69003 LYON
 ☎ (78) 62-62-32

creations
Brzoza
 et fils
 hommes dames juniors

PRET A PORTER
 CUIR SPORTSWEAR

Tél. : 272.80.57
 887.96.44
 278.39.17

MAGASIN DE VENTE :
 4, RUE SAINTE-ANASTASE
 75003 PARIS (ANGLE 69, RUE DE TURENNE)

SIÈGE SOCIAL :
 20, RUE DE THORIGNY, 75003 PARIS

MITSUBISHI
 MACHINES A COUDRE
 MOTEURS A EMBRAYAGE

UNITAS
 A POINTS
 INVISIBLES

IMPORTATEUR EXCLUSIF
Universal
 INDUSTRIELLES
 ET FAMILIALES

S. A. AU CAPITAL DE 600.000 F. - 552019622 B R. C. PARIS
 37, Bd VOLTAIRE, 75011 PARIS - TÉL. : 700.00-17
 Pièces détachées et renseignements : 700-80-39

Faire comprendre et rapprocher,
 mais aussi révéler les injustices
 et les inégalités, c'est l'action
 que mène quotidiennement



En découvrant LA CROIX,
 vous découvrirez aussi :

Un quotidien qui vous présente l'actualité de façon honnête, claire, complète et approfondie.
 Un journal accessible qui tient compte du temps limité dont disposent ses lecteurs.
 Un journal indépendant de tout pouvoir politique, économique ou financier, ce qui constitue la meilleure garantie de sa liberté pour informer et expliquer l'actualité.
 Un journal attaché à des valeurs qui donnent un sens à la vie.
 Un journal de rencontre et d'échanges ouvert à la diversité des opinions, à celles de ses lecteurs.

Pour faire sa connaissance, profitez de l'offre exceptionnelle qui vous est faite ici :
8 SEMAINES : 20 F SEULEMENT

ADRESSER A LA CROIX-PROMOTION
 5, rue Bayard - 75380 Paris Cedex 08

NOM - PRENOM _____
 COMPLEMENT D'ADRESSE (Résidence chez M.) _____
 N° ET RUE OU LIEU-DIT _____
 A _____
 CODE POSTAL _____ PAR OU PAYS _____
 T 0 8 E 1 C 2 J N 0 4 8 C 1 1 Q

● Désire recevoir LA CROIX, 8 semaines au prix exceptionnel de 20 F et règle ci-joint 20 F par chèque bancaire ou postal 3 volets à l'ordre de Bayard Presse.

■ courrier ■

à bras ouvert

« Semaine du dialogue Français-Immigrés, 19-28 novembre 1978 ». On ne peut jumeler deux dates, mais le 19 novembre 78 me fait penser au 19 novembre 1977, quand un mur psychologique fut franchi, pour ne pas dire pulvérisé !...
 Je ne fais allusion ni au courage du président Sadate, ni à l'accueil qui lui a été réservé à la Knesset par le gouvernement de M. Béguin ; mais plutôt à la rencontre entre deux peuples œuvrant pour la paix, l'amitié et la coopération, je ne veux pas non plus développer le caractère politique de cette rencontre.

Revenons donc à notre semaine 19-26 novembre. Je ne manquerai pas de souligner que les mass-média ont le pouvoir de lutter contre le racisme et l'antisémitisme, mais en même temps de le nourrir encore davantage - l'affaire Darquier de Pellepoix la prouve - car la presse joue un grand rôle sur l'opinion publique d'une société de consommation, avide d'informations, et dont les postes de radio et de télévision sont devenus membres de la famille.

Dans le climat actuel, l'homme de la rue qui rencontre un Arabe a tendance à l'accuser de tous les maux : d'abord avoir un couteau dans sa poche, d'être un terroriste, d'être responsable de l'inflation et du chômage, d'être obsédé sexuel et porteur de maladies vénériennes, etc...
 Pourtant nous ne sommes que de pauvres et honnêtes travailleurs, participant avec nos bras à l'expansion et à la prospérité de la France. et ce qui s'est passé dernièrement à Toulouse aurait pu être évité.

Nous avons donc beaucoup à apprendre des Français et réciproquement ; par la confrontation de deux cultures et de deux civilisations différentes, naîtra entre les peuples l'amitié et la fraternité ; deux choses qui se font rares en notre temps, où la machine est reine et où les canons - pour ne pas dire les bombes - ont remplacé les boules de neige et les bouquets de fleurs.

Bientôt, demain peut-être, nous retournerons chez nous, où vous serez les bienvenus, accueillis à bras ouverts.

Un immigré marocain
 Mokhtar BOULHANE
 Poissy

le sang n'a pas de couleur

Etant d'origine antillaise, je me souviens très bien des problèmes que j'ai eu à résoudre, dès mon plus jeune âge,

à l'école, et encore aujourd'hui, quant à mon insertion dans la vie quotidienne.

Il me semble souhaitable de sensibiliser ces personnes qui font de la discrimination raciale en soulignant que nul n'est à l'abri d'un accident corporel et que cela n'arrive qu'aux autres. En cas d'accident, la transfusion sanguine a une importance vitale, je fais allusion aux donateurs bénévoles dont je fais partie.

Je vous suggère un slogan pour une campagne publicitaire contre le racisme, pourquoi ne pas l'illustrer et le présenter à la télévision : « le sang n'a pas de couleur, quand on en a besoin pour survivre, qu'importe alors son origine... ».

Espérant vous avoir un peu aidés dans cette grande lutte que vous menez contre une trop grande partie de la population mondiale...

Serge LARANCE
 Paris - 19e

scandaleux !

En ce moment, sur les ondes radiophoniques (Europe 1 en l'occurrence, mais je pense que cela n'est pas la seule station de radio en cause) est diffusée une publicité pour ITT-Océanic. Par cette publicité, ITT-Océanic organise un concours dont le premier prix est un diamant plus un voyage en Afrique du Sud. Je trouve cette proposition scandaleuse.

Ne pourriez-vous pas intervenir pour que cela cesse ?

Mlle E. HOUDAS
 Paris 6e

bravo !

Je renouvelle mon abonnement. Le nouveau titre de la revue correspond mieux au Mouvement. Car il va de soi que le mot racisme englobe l'antisémitisme ou toute autre forme de ségrégation.

Bravo ! pour votre revue et pour l'action que vous menez en faveur des travailleurs immigrés.

Malek BOURICHIE
 91150 Etampes

émigré, moi aussi

Je suis ce soir, semblable à toi. Tu passes dans la ville illuminée, mêlé d'envie et de tristesse : il y a des filles qui sourient sur les affiches, mais pas pour toi. J'ai connu cela aussi.

Pas d'amour pour toi en France, ni pour moi

au sommaire

■ l'événement ■
 les nouveaux antisémites p. 6

■ point chaud ■
 dans les prisons de m. carter p. 8

■ au fil des jours ■
 femmes réunionnaises
 coupables de la crise p. 10

■ pleins feux ■
 interview d'alain souchon p. 23

■ éducation à la fraternité ■
 éducation pour
 les droits de l'homme p. 24

et nos rubriques habituelles

la couverture est de jean-yves treiber

sur cette terre étrangère. Autour de toi, les gens lisent leur journal, marchent, affaires ; toi, tu ne lis guère le français, tu n'es pas pressé, personne ne t'attend. Les couples passent dans la nuit mouillée, sans un regard. Mais peut-être ta femme est restée là-bas ou la fille qui te souriait ? C'est elle que tu voudrais et non celles à dix francs qu'on a prévus chez nous pour toi. Tu marches sous la pluie, la ville est froide, et chez toi c'est l'été. Ton cœur se serre en y pensant. Moi, l'immigré de luxe, je pense à toi ce soir, toi l'étranger, toi l'immigré, mon frère.

Un membre du map
 à l'étranger

enchantés !

Notre belle-fille ayant gagné par les bons de soutien de votre mouvement un voyage et séjour de deux semaines (2 personnes) en Tunisie (par Tourisme et Travail) et ne pouvant en profiter personnellement, a fait le nécessaire afin que nous y allions, mon épouse et moi-même, à sa place.

Nous sommes rentrés enchantés de ce voyage, le 29 écoulé et voulons remercier votre mouvement.

Veuillez trouver ci-inclus une modeste contribution pour les œuvres de votre mouvement.

Maurice GUICHARD
 43 St Sigolène

VICTORIA BOUTIQUE

2, avenue Julien
63000 CLERMONT-FERRAND
TÉL. : 98-17-70

GALERIE MORANTIN-NOUVION

38, rue de l'université - PARIS VIIe
Téléphone : 261-23-38

RÉALISME ET FANTASTIQUE

CRÉATIONS

Annie Marcel
PRÊT A PORTER DE LUXE

30, Rue du Caire
75002 PARIS - Tél. : 236-47-59
508-08-45

SOLDES TOUS TEXTILES
SPÉCIALISTE DE
LINGE AMÉRICAIN

ROBERT FRANCO

27, RUE POPINCOURT
75011 PARIS
Tél. : 805-44-10 44-11 44-12



JERSEY SPRINT

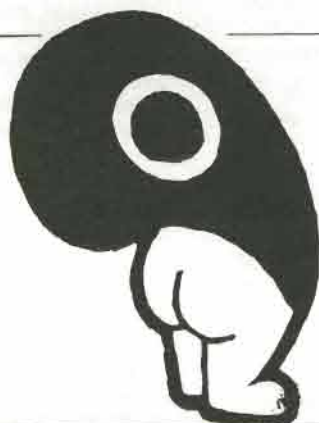
créations de tissus maille
haute nouveauté

12, rue d'Uzès, 75002 PARIS ☎ 231.48.80

MODE TERRIBLE POUR ENFANTS SAGES

**LA PETITE
GAMINERIE**

22-28-32, rue du Four, 75006 PARIS
Téléphone 222-05.58 et 548-39.31



CENT CULOTTES

30, rue de la Tête d'Or
57000 METZ

Tél. : 74-17-07

Mitouche

PRÊT A PORTER FÉMININ

BUREAU ET DÉPARTEMENT GROS
52, Rue Tapis Vert
13001 MARSEILLE - Tél. : 90-40-64

lettre d'un détenu

On ne naît pas raciste. On le devient, par bêtise le plus souvent ; aussi, je me rends compte de l'impact bénéfique d'une revue telle que la vôtre sur des esprits déjà trop encombrés par des mythes pour pouvoir prendre conscience d'une réalité brûlante, et à laquelle, malgré nous, nous sommes mêlés. Racisme d'ailleurs évoluant sur deux niveaux, qui eux-mêmes se décomposent. Mais je présume ne rien vous apprendre. Certes, l'information par voie de presse peut aider à mieux comprendre, mais il est possible d'aller plus loin.

Je pense notamment aux conférences Or, le quartier étudiant offre cette possibilité. Partant et si vous le désirez, je suis prêt à essayer d'obtenir pour vous ou l'une l'un de vos délégués l'accès de cette enceinte. Certes, ce n'est pas goutte d'eau dans un drôle d'océan, mais si l'information marche dans un sens, elle doit pouvoir marcher dans l'autre, en l'occurrence le « bon sens »

Serge DEVILLIERS
Fresnes.



120, rue saint-denis - 75002 paris
téléphone 233.09.57 - c.c.p. 9239 81 paris

directeur de la publication

albert lévy

rédacteur en chef

jean-louis sagot-duvaux

comité de rédaction

jean-pierre giovenco

mireille carrère ; patrick kamenka ; félix lambert ; racine maïga ; stéphane mayreste ; robert pac ; philippe porret ; viviane rosen ; théo saint-jean ; macoumba samp ; yves thoraval ; jean-yves treiber ; slimane zéghidour.

publicité

au siège du journal

ABONNEMENTS
* UN AN - 50 FRANCS * 6 MOIS - 30 FRANCS
* 3 MOIS - 15 FRANCS * 1 MOIS - 5 FRANCS
* 1 AN - 50 FRANCS * 6 MOIS - 30 FRANCS
* 3 MOIS - 15 FRANCS * 1 MOIS - 5 FRANCS
* 1 AN - 50 FRANCS * 6 MOIS - 30 FRANCS
* 3 MOIS - 15 FRANCS * 1 MOIS - 5 FRANCS

■ éditorial ■

remous

Depuis longtemps déjà, nous mettons en garde l'opinion contre la montée du néo-nazisme et de l'antisémitisme, avec leur cortège de provocations à la haine, d'agressions, d'attentats. Après tant de fait scandaleux, après maints articles de presse et émissions visant à disculper les criminels hitlériens, l'interview de Darquier de Pellepoix dans « l'Express » a fait déborder la coupe. Trop, c'est trop. Cet « exploit » journalistique a soulevé une vague de protestations. Mais le problème est-il résolu pour autant ? Cette affaire qui a largement occupé le devant de la scène, appelle selon nous quelques observations.

Si quelques journaux, notamment ceux de l'extrême-droite, ont présenté les propos de l'ex-commissaire aux questions juives comme les élucubrations d'un vieillard gâteux, et s'empresent de tourner la page, un fait essentiel émerge des remous qu'ils ont causés : la mansuétude incroyable qui a prévalu, après la guerre, en faveur des nazis et de leurs complices. Des noms reviennent à la surface : Bousquet, Leguay, organisateurs des rafles et des déportations de juifs, Ambre, auteur d'un ouvrage justifiant les lois racistes de Vichy, Hersant, dont l'amnistie interdit de rappeler le passé. On pourrait en citer beaucoup d'autres. Tous ces messieurs occupent des fonctions importantes dans notre société libérale avancée. Aussi, nous le disons sans détour : la sanction prise à Lyon contre un universitaire délirant, pour légitime qu'elle soit, ne serait qu'une diversion si elle facilitait l'oubli d'autres responsabilités plus graves encore.

Qui n'a pas, dans cette période, apporté sa voix à l'expression généralisée de l'indignation nationale ? Mme Simone Veil, ministre de la Santé, a dénoncé en termes très valables la « banalisation » du nazisme et la persistance du racisme. M. Barre, premier ministre, a invité la radio et la télévision à moins de désinvolture dans le choix de leurs vedettes. Des parlementaires de tous les groupes ont multiplié les professions de foi antifascistes. Le Président de la République a affirmé, le 11 novembre : « Nous devons tenir la France à l'abri de cette véritable perversion de l'esprit que constituent toutes les formes de racisme, brutales ou détournées ». Fort bien, mais pourquoi faut-il que, le même jour, dans le défilé militaire, la place d'honneur ait été réservée à un officier, promu et décoré, qui revenait d'une opération coloniale au Zaïre, après avoir fait ses preuves de tortionnaire pendant la guerre d'Algérie ? Pourquoi faut-il que, quelques jours plus tard, les nostalgiques de l'O.A.S. et de Vichy, avec les partisans de Franco et de Mussolini, aient pu se rassembler à Marseille sous la protection de la police, comme ils l'avaient fait à Paris en juin dernier ? Pourquoi Darquier n'a-t-il pas été extradé et dans quelles conditions fut-il reçu naguère à l'ambassade de France à Madrid ? Comment expliquer que la France n'ait pas ratifié la Convention Internationale sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ? Comment a-t-on pu renoncer à l'extradition des assassins qui ont opéré chez nous sous l'occupation, aujourd'hui protégés par la R.F.A., qui s'appête à passer totalement l'éponge en les faisant bénéficier de la prescription à la fin de 1979 ? Pourquoi n'y a-t-il jamais eu aucune mesure des pouvoirs publics contre les livres, journaux, films, objets qu'exaltent le nazisme ou minimisent ses forfaits ? A-t-on définitivement renoncé à réhabiliter Pétain, à transférer ses cendres à Douaumont ? Et va-t-on enfin rétablir, amplifier, renforcer les célébrations du 8 mai, anniversaire de la victoire sur la barbarie hitlérienne ? Ces questions, que beaucoup se posent, éclairent d'un jour quelque peu inquiétant l'unanimité apparente dont l'affaire Darquier a été l'occasion.

Nous ne saurions admettre, par ailleurs, que la nécessaire condamnation des crimes perpétrés il y a 35 ou 40 ans, serve de paravent au racisme actuel. Il ne se passe pas de jour sans que soient signalées dans la France d'aujourd'hui des discriminations et des brimades, des violences, fréquemment mortelles, contre les travailleurs immigrés. Tous les racismes : anti-juif, anti-arabe, anti-noir, anti-immigré, anti-gitan, trouvent aliment dans la crise économique, sans que rien soit fait en haut lieu pour les juguler. Bien au contraire, les campagnes de haine contre les travailleurs étrangers prennent trop souvent appui sur des discriminations et des persécutions dictées par le gouvernement, sur des propos officiels tendancieux. Et que dire, sur un autre plan, des relations privilégiées qui se développent constamment entre la France et le régime raciste de l'Afrique du Sud, en contradiction avec les recommandations de l'O.N.U. ?...

N'attendons pas demain, quand elles seront laminées par l'Histoire et menacées d'oubli, pour stigmatiser les injustices et les horreurs du présent. Agissons sans répit, pour les faire disparaître.

Albert LÉVY



Sur les murs d'une usine de Gennevilliers.

les nouveaux antisémites

Darquier de Pellepoix n'est pas un homme isolé. Des agressions antisémites qui se sont multipliées après ses déclarations à l'Express sont là pour le prouver.

Pour de nombreux Français, l'affaire Darquier de Pellepoix (1) a servi de révélateur. Ainsi donc, des antisémites, des racistes, des criminels, trente-trois ans après la fin de la guerre, peuvent encore insulter en toute impunité leurs victimes. Pour la grande presse, mis à part il est vrai quelques exceptions, l'ancien Himmler français est un « gâteux », un « fou », un « débile », un vieillard « sénile ». Raccourcis un peu faciles. A les écouter, on a l'impression que le responsable de la déportation de 75.000 juifs est apparu spontanément sur la scène de l'histoire.

Ce morceau de passé qui est remonté à la surface de notre mémoire collective a eu le mérite de déssiller les yeux de nombreux Français. L'antisémitisme gangrène encore notre société. Le visage qu'il emprunte varie selon les circonstances. Là, il sera violent, ordurier, ici, plus subtil, plus insidieux. Dans cette perspective, la banalisation, voire la négation des crimes nazis doivent être combattues avec une vigueur particulière.

Le mensuel *Historia* dans ses livraisons d'octobre et de novembre, s'évertue à faire pleurer

dans les chaumières françaises. On apprend ainsi que Hitler n'était pas le monstre froid qu'on nous a décrit, qu'il aimait Eva Braun et les enfants, que Georing était un bon père de famille, que le sort des enfants des criminels nazis n'est guère enviable.

La télévision permet, elle, à des criminels du genre Geissler, ou à des amis d'Eva Braun de s'exprimer librement. C'est, paraît-il, une contribution à la recherche historique. Or, pourquoi dans le même temps, Antenne 2 refuse-t-elle toujours de diffuser l'émission de G. Arnaud et B. Kahane sur l'affaire Peiper ? Émission mise en boîte depuis de longs mois déjà.

Les Éditions Elvifrance ont apporté à leur manière, leur contribution à l'étude de l'histoire sous forme d'une bande dessinée destinée aux adultes. On nous y conte en particulier les amours tumultueuses de deux tendres tourtereaux, Eva Braun et Hitler dans un Berlin en flammes, menacé par les méchants Soviétiques. Dans le premier numéro (il y en aura six) intitulé **Hitler, les derniers jours**, une notice explique que le « scénario de cette série est basé sur l'étrange récit du médecin psychana-

lyste Hans Dieter Muller, passé à l'Ouest en 1962 et qui disparut un an après, sans laisser de trace ». « Hitler, est-il indiqué, est le récit des événements qui ont conduit à l'assassinat du dictateur allemand en 1958 dans une clinique psychiatrique de Leningrad ».

La ficelle est un peu grosse. Aussi, l'éditeur s'est-il cru obligé d'ajouter : « Même s'ils paraissent incroyables, les faits relatés sont authentiques et vérifiables et cette version des faits est certainement tout aussi plausible que la version généralement acceptée par l'histoire » (2).

On imagine l'effet que peut avoir une telle brochure sur de jeunes lecteurs non avertis.

Dans un long article paru dans l'hebdomadaire d'extrême-droite *Minute* (n° du 8 novembre 1978), François Brigneau, minimise à l'aide d'un tableau couvert de chiffres le génocide dont les juifs ont été victimes.

Il ose écrire : « on peut estimer à 20 % le nombre des juifs de France disparus. Le bouclier du maréchal en a donc sauvé 75 %. D'ailleurs, ce n'est pas parce que Pétain est arrivé au pouvoir que les juifs ont été décimés. C'est parce qu'en 1940, nous avions perdu la guerre. Je ne sais pas si comme on le prétend parfois, le peuple français a des tendances antisémites, ce que je sais, ce que l'on entend dire très souvent, c'est : « les juifs, ils sont trop intelligents, ils sont malins, mais ils en font trop ». *Propos de bistrot sans doute. Mais c'est pourtant vrai qu'ils sont vite en chaleur, en fièvre, frissonnants de vindicte, de peur, que sais-je, saisis par le démon du talion, la vieille loi, avec tout de suite les mauvais mots : « il faut taper, taper, taper » écrit Leval dans Le Journal du Dimanche ».*

Le rédacteur en chef de *Minute* ne peut résister au plaisir d'insulter les familles des victimes, les résistants, les antiracistes : « A entendre ces clameurs, à voir ces visages déformés, on a envie de dire : « quand même, ne poussez pas, n'en rajoutez pas, c'est aussi comme ça qu'on fait des antisémites ».

le temps de l'injure

Aspect de la France (9 novembre 78), l'hebdomadaire de l'**Action Française**, toujours à propos de l'affaire Darquier de Pellepoix, s'est purléché les babines à l'idée de « bouffer » du juif. Pierre Juhel, un des journalistes de la feuille, a trempé sa plume dans la fange. « Ainsi, écrit-il, Charles Maurras qualifia-t-il la nouvelle équipe ministérielle (n.d.r.l. : le gouvernement Blum) de « cabinet de Talmud ». Même avec le recul du temps, cette réaction paraît encore aujourd'hui très modérée ».

Plus loin, il ajoute, haineux : « Maurras dénonçait ainsi les quatre états confédérés : le maçon, le protestant, le juif, le métèque. Puisqu'il est aujourd'hui question des juifs, il nous faut reconnaître que nombre d'entre eux qui vivent en France, aujourd'hui, citoyens français ou non, s'emploient chez nous à influencer

l'opinion et à peser sur le gouvernement dans un sens favorable aux intérêts de l'État hébreu. Lorsque des familles ont délégué en France quelques cousins pour relayer l'activité commerciale d'autres membres de la tribu installés sur tous les continents, on ne peut guère voir là un désir d'intégration définitive à la nation française. Ce ne sont que des implantations occasionnelles dans un but intéressé. Maurras disait de ceux-là : « ils sont campés chez nous ».

On est effaré devant la violence des diffamations d'**Historia**, d'**EuviFrance**, de **Minute** et d'**Aspect de la France**. Ces publications tombent sous le coup de la loi du premier juillet 1972 (3). Pour l'instant, les autorités judiciaires ne se sont guère manifestées pour faire taire les racistes. Elles ont, en revanche, préféré ouvrir une enquête à la suite de la parution dans **Spéciale Dernière**, d'un article antiraciste et anti-nazi. Le prétexte : avoir oublié le fac-similé de l'**Anti-Youtre** (4).

Bien que la lecture de l'article ne laissât aucun doute sur les sentiments antiracistes du journal, le Parquet a estimé que la publication se rendait « coupable de complicité de diffamation raciale ». Il faut dire qu'à la fin d'un article qui donnait des indications précises sur l'origine de l'**Anti-Youtre**, **Spéciale Dernière** posait la question de la passivité des pouvoirs publics.

De toutes parts, des correspondants, des militants du mrp, des personnes anonymes ont écrit au mrp, ont téléphoné pour exprimer leur inquiétude devant la montée des périls : tracts antisémites et racistes, insultes, graffiti.

■ Dans l'ancienne gare de la Bastille, dans le cadre d'une foire au livre, de nombreux ouvrages antisémites datant de l'avant-guerre ont été diffusés.

■ Au Vésinet, aux abords du Lac des Ibis, des tracts antisémites et racistes signés par le **Front Français de Libération Nationale et la Ligue Internationale Contre le Racisme Juif** ont été distribués. On pouvait y lire : **le juif ouvre la porte au métèque**, ou les insultes suivantes : « L'occupation allemande a laissé la place à l'occupation juive et son inévitable cortège nègre. Il y avait 350.000 juifs chez nous. Après les « camps de la mort », ils sont maintenant 950.000. Grâce à eux, il y a 7 millions d'Africains, hommes, femmes, enfants colonisant notre pays... Débarrassez-vous de vos guignols technocrates, de vos politiciens de tout poil et de la pourriture juive ! Libérez-vous par tous moyens de cette humiliante occupation avant qu'elle ne vous détruise ».

■ A Vincennes, des inscriptions antisémites et racistes ont souillé plusieurs murs de la ville. Les graffiti affirmaient : « Juifs = bicots = putain de race ».

■ A Paris, au siège du **Crédit Commercial de France**, le personnel avait décidé de déposer une gerbe devant la stèle installée dans le hall d'entrée, afin de commémorer la mémoire des victimes du nazisme et des combattants antifascistes. La direction l'a fait enlever, prétextant : « ici, on ne fait pas de politique ».

■ A Gennevilliers, des antisémites ont inscrit des « mort aux juifs » sur les murs d'une entreprise. Tout près, ont été remarqués des graffiti émanant de l'**Œuvre Française** de Pierre Sidos.

■ A Marseille, malgré les énergiques protestations des partis de gauche, des syndicats, du mrp, du maire Gaston Defferre, plusieurs partis d'extrême-droite (le **P.F.N.** français, le **M.I.S.** italien et la **Fuerza Nueva** espagnole) ont tenu un meeting sous la protection d'importantes forces de police.

contre l'égalitarisme

Dans ce contexte d'excitation raciste, le **Figaro-Dimanche** (n° du 28 octobre 1978) a publié une enquête : « les Français et l'égalité ». L'article et les commentaires sont d'Alain de Benoist, membre du **Grece** dont nous avons ici même, à plusieurs reprises, dénoncé les agissements (5). Cette enquête est le prétexte à une violente charge contre l'égalité. Un titre affirme crument : « Toutes les inégalités ne sont pas condamnables ».

Alain de Benoist renchérit : « En proclamant la suppression de l'esclavage, la Révolution déclare que les Noirs sont des « hommes comme les autres ». *Expression ambiguë, qui contient à la fois un espoir de libération et un risque de dépersonnalisation. Il en va de même des juifs, à qui les révolutionnaires proposent une émancipation totale fondée sur l'assimilation : ils auront tout comme citoyens, ils n'auront rien en tant que peuples ».*

N'est-ce pas là, énoncé clairement, un des thèmes de propagande des partisans de l'apartheid qui militent en faveur du « développement séparé des races » ?

Après avoir annoncé la fin de « l'égalitarisme universaliste » et estimé que la devise « liberté, égalité, fraternité contient une contradiction dans les termes : la réalisation de l'égalité complète implique la limitation des libertés et la pénalisation des mieux doués », Alain de Benoist affirme : « Toutes les différences ne sont pas hiérarchisantes, mais un grand nombre le sont ».

Pour Alain de Benoist, les différences conduisent à l'inégalité. A cet égard, la conclusion de son article est éloquent : « Reconnaître les différences, c'est bien écrit-il, reconnaître le fait universel, ce sera mieux. Français, encore un effort ».

A la lecture de ces quelques lignes, on comprend mieux les raisons qui ont poussé Robert Hersant à ouvrir largement les colonnes de l'un de ses journaux à Alain de Benoist et ses amis du **Grece**. L'actuel propriétaire du **Figaro**, de **France-Soir**, n'écrivait-il pas, comme on peut le lire dans **Le Canard Enchaîné** du 7 novembre 1978, durant la guerre dans **Jeune Front**, un organe proche du **Parti Français National-Collectiviste** : « Réclamez tous le renvoi définitif et sans retraite de tous les professeurs juifs des lycées et des universités. D'autre part, exigez que les étudiants juifs soient mis à la porte de toutes les facultés et lycées » ?

Devant cette avalanche de faits graves, une déclaration ministérielle chaque dix ans, ne suffit plus.

Jean-Pierre GIOVENCO

(1) Le mrp a protesté contre la manière dont **L'Express** a présenté la mise au point du mouvement. (2) La municipalité de Tremblay-les-Gonnesse a, par arrêté, interdit la vente de cet ouvrage sur le territoire de la commune. D'ores et déjà, de nombreux libraires de la ville ont décidé de retirer le livre de la vente. (3) Le mrp a décidé d'engager des actions en justice contre ces quatre publications et brochures. (4) Le mrp a porté plainte contre cette publication. (5) Voir nos numéros 364-65, 367, 368, 369, 370.

Une nouvelle vague de rétro-nazisme.



Photo : Jean-Yves treiber.

dans les prisons de m. carter

Aux États-Unis, un haut dignitaire du régime affirme que les prisonniers politiques se comptent par centaines, peut-être par milliers.

Pendant que se déroulait le procès d'Anatoli Chtcharanski, en Union Soviétique, Andrew Young, ambassadeur des États-Unis à l'O.N.U. déclarait au quotidien français *Le Matin* qu'il y avait « des centaines, peut-être des milliers de prisonniers politiques » dans son pays. Fureur dans les médias américains, qui toutefois gardèrent un prudent silence sur la condamnation à 15 ans de prison des « espions vietnamiens », David Truong et Ronald Humphrey, prononcée le même jour que celle de Chtcharanski en U.R.S.S.

Pourtant, même le *Time* était obligé d'admettre l'existence de prisonniers politiques dans le paradis du « monde libre ».

Or, aux U.S.A., ce genre de pratique est très directement lié à l'oppression et aux discriminations continuelles que connaissent les minorités raciales : Noirs, Indiens, Chicano, Porto-Ricains, etc...

Il y a tout d'abord les hommes et les femmes qu'on a enfermés à cause de leur lutte pour les droits civiques, mais pour lesquels on a inventé un prétexte « de droit commun ». On en dénombre aujourd'hui vingt-huit. Les accusations sans preuves, sur la base de faux témoignages évidents, isolent ces militants traités par la presse et la justice d'assassins, de voleurs, de drogués, de violeurs, etc. Tous ces prisonniers appartiennent à des minorités ethniques et le racisme ambiant rend plus difficile encore le mouvement de solidarité. Parmi ceux-ci, les plus connus sont le Révérend Ben Chavis et les dix de Wilmington, ainsi que le leader indien (Russe) Means (voir d.l. février 1977 et octobre 1978).

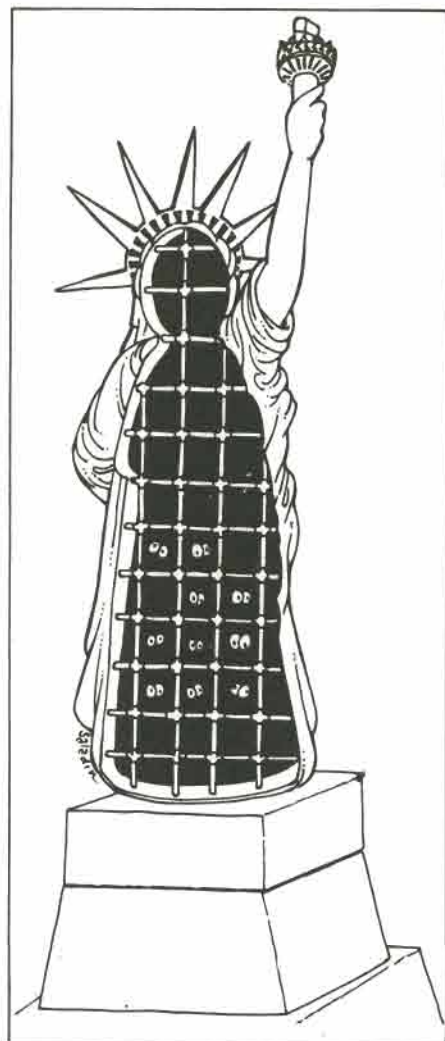
La catégorie la plus nombreuse de ces prisonniers politiques est constituée par tous ceux qui, selon les termes d'Andrew Young, « sont en prison beaucoup plus parce qu'ils sont pauvres que parce qu'ils sont mauvais ». Parce qu'ils sont pauvres... et parce qu'ils ne sont pas Blancs, ce qui suffit bien souvent pour faire un coupable aux yeux de certaines cours racistes des U.S.A. en mal de condamnations et de bouc émissaire.

Victimes de l'intervention du racisme dans l'application des lois, ces hommes et ces femmes deviennent rapidement des symboles de l'injustice et de la discrimination. C'est le cas, par exemple pour Gary Tyler, condamné à mort à dix-sept ans sans le moindre soupçon de preuve, ou pour Joan Little (voir d.l., février 1977 et juillet-août 1978).

persécutions et révolte

Viennent enfin ceux que la conscience de l'oppression qu'ils subissent ont amenés, effectivement, à enfreindre les lois américaines. Le caractère politique de leurs délits n'a fait, dans tous les cas, qu'aggraver la sévérité des peines. Gérard Lefcourt, avocat à New-York, déclarait à juste titre : « la question n'est pas de savoir si on a commis ou non le délit reproché. Si les motivations sont politiques, si les gens se battent pour un changement social, c'est une action politique ». L'extrême misère dans les ghettos noirs, l'humiliation raciale, la dépossession de toute identité nationale chez les Indiens peuvent entraîner certains à des formes d'action extra-légales. Sans vouloir ici juger de leur légitimité, on comprend la rigueur des peines, quand on sait qu'elles sont infligées par une société qui porte la responsabilité de ces situations, mais qui refuse toute mise en cause un tant soit peu profonde. Ces trois catégories forment ce que l'on peut nommer « prisonniers politiques » au sens strict.

A tous ceux-là, il faut ajouter ceux qui, comme George Jackson, se sont rebellés contre les persécutions dont ils faisaient l'objet en prison, à cause de leur couleur et ont vu pour cette raison, leurs peines considérablement aggravées. On ne peut omettre, enfin, le fait que les peines sont généralement plus sévères et plus longues pour les Noirs et les autres minorités ethniques que pour les Blancs. Les Noirs, par exemple, qui forment 10% de la population globale des États-Unis représentent la majorité des emprisonnés. « Le plus important critère



d'emprisonnement, c'est la couleur. Les prisons sont le meilleur indicateur du racisme aux États-Unis » a pu déclarer Michael Kroll du « National Moratorium on Prison Construction ».

trois cas célèbres

Les cinq nationalistes Porto-Ricains

Rappelons que les États-Unis se sont emparés militairement de Porto-Rico en 1898, après en avoir chassé les Espagnols. Porto-Rico devint une colonie américaine avec des effets désastreux pour le peuple porto-ricain tenu dans la misère et privé des libertés démocratiques. Les Porto-Ricains se révoltèrent en 1950, mais la révolution fut étouffée dans le sang et la répression fut féroce.

Le 1^{er} mars 1954, pendant la dixième Conférence Pan-Américaine à Caracas, cinq membres du Congrès Américain furent légèrement blessés lors d'une action menée par des militants indépendantistes, Lolita Lebron, Rafael Cancel Miranda, Andres Figueroa Cordero et Irvin Flores.

Presque un quart de siècle après, quatre des cinq patriotes Porto-Ricains sont encore en prison. Andres Figueroa Cordero a été remis en li-

berté par le Président Carter le 6 octobre 1977, pour des raisons médicales. En effet, depuis des années, les médecins de la prison refusaient de le soigner, malgré ses horribles souffrances causées par un cancer du colon. Il est aujourd'hui en train de mourir dans son pays bien aimé. Les quatre autres continuent de subir en prison une détention des plus sévères, dans un isolement complet.

Elmer « Geronimo » Pratt

A 30 ans, Elmer « Geronimo » Pratt, un Noir, est à la prison de San Quentin pour le reste de sa vie pour un meurtre qu'il n'a pas commis.

Géronimo a été un « héros » de la guerre du Viet-Nam où il fut blessé trois fois. Après sa démobilisation, il étudia les sciences politiques à l'Université de Los-Angeles. Là, il rejoignit les Panthères Noires dont il devint le « Ministre de la Défense », ce qui lui valut d'être mis sur les listes de la police parmi ceux qui devaient être arrêtés ou exécutés suivant le plan du F.B.I. « Cointelpro » qui fut mis plus tard en lumière dans les enquêtes sur l'affaire du Watergate. La mise à exécution de ce plan permit, de septembre 1968 à décembre 1979, l'assassinat par la police de quatorze dirigeants des Panthères. Notons que c'est à l'aide du plan « Cointelpro » que fut menée la répression contre les mouvements indiens.

Géronimo Pratt fut emprisonné à la suite de l'investissement par la police des bureaux des Panthères à Oakland, le 8 décembre 1969, sous l'inculpation de « complot en vue d'attaquer des policiers ». Alors qu'il était détenu, il fut accusé de vol et du meurtre d'une femme commise en 1968, sur les déclarations d'un informateur du F.B.I. Malgré l'alibi irréfutable de Géronimo, qui, à l'heure du crime, se trouvait à un meeting des Panthères Noires, à 500 kilomètres du lieu du crime et bien que la description du criminel par le mari de la victime ne correspondit pas à celle de Pratt, il fut jugé coupable du meurtre et condamné à 30 ans de prison en isolement.

Joanne Chesimard (Assata Shakur)

Agée de 28 ans, Joanne Chesimard milita depuis 1970 au sein de la « Black Libération Army ». Elle est, elle aussi, condamnée depuis mars 1977 à la prison à vie par un jury composé exclusivement de Blancs de New Brunswick, N.J.

Elle est professeur d'histoire et s'était donné pour tâche principale d'attirer l'attention de l'opinion publique, sur le durcissement de la police et l'accentuation de la répression à l'égard des Noirs.

Le 2 mai 1973, en voiture avec deux amis, elle tombe dans un traquenard tendu par la police qui les arrête à un péage pour une histoire de feux de position non réglementaires. Que se passa-t-il alors ? A l'issue de la confrontation, il y a deux morts, dont un policier. Joanne est gravement blessée, mais ne sera transportée à l'hôpital qu'après interrogatoire. A son procès, les médecins-experts démontrèrent qu'elle avait les bras levés lorsqu'elle a été touchée par les balles du policier qu'on devait trouver mort et qu'elle n'avait donc pu tirer sur celui-ci. Mais la Cour n'en tint aucun compte.

Robert PAC

notre photo :
La répression raciste lors des révoltes de 1965.

prisonniers politiques U.S.

■ Armée de libération noire.

Marilyn Buck, Joanne Chesimard (Assata Shakur), Richard Moore (Dhoruba), Clark Squire (Sundiata Acoli), Henry Brown.

■ Indiens

John Hill (Dacajewelah), Leonard Peltier**, Herb Powless, Dick Marshall**, Charlie Long-soldier, Russel Means**, Bob Robideau, Andy Anderson, Ellery Charging Thunder, Jimmy Eagle, Reno Francis, Isidro Gali, John Gibbs, Billy Dean Hawkwing, Kenny Kane, Johnny King, Victor Alonso King, Colin Kingfisher, Tony Lavie, Robert H. Levy, Sam Marlo, Sylvester Mesteth, Gérard Millard, Mark Powless, Jim Puckee, Eugène Rouso, Jim Royce, John Jack Rudman, Johnny Smith, Narcisse W. Thundershield, Wahi, Clement West, Alfred Whiting, Nick Worcester, G. Toppah Yellow Hair, Lance Yellow Hand, Henry Michaël Cassidy, Macio Ennis, Melvin, Delodge, Percy Colling Kirk.

■ Pacifistes

Karleton Armstrong, David Fine, Alvin Glatkowsky.

■ Nationalistes Porto-Ricains

Lolita Lebron, Oscar Collazo, Andrés Figueroa Cordero, Rafaël Cancel Miranda, Irving Flores.

■ Mouvement pour les droits civiques

Les dix de Wilmington, William (Joe) Wright II**, Ben Chavis**, Reginald Epps**, Marvin Patrick**, Wayne Moore**, Connie Tindall**.

■ Black panthers

Elmer Pratt (Géronimo)**, Susan Saxe. ■ Groupe des Frères Atmore-Holman Oscar Johnson, Lincoln Heard, Grover McCovey.

■ Groupe des frères Leavenworth

Alfred Jasper, Armando Muramon, Alf Hill, Jesse Lopez, Odell Bennett, Jesse Lee Evans.

■ Les cinq de Fountain Valley

Warren Ballentine, Ishmael Le Beet, Beaumont Gereau, Raphaël Joseph, Merl Smith.

■ La République de Nouvelle-Afrique

Imari Abubakari Odadéle, Tom Norman (Hekima Ama), Ann Norman (Tamu Sana Ama), Wayne James (Offogu Qudduss), Tony R. Au-

sin (Najari Qudduss), Robert C. Allen (Chmairi Askadi), Dennis Shillingford (Addis Ababa), Brent Blount (Aisha Salim), Larry Jackson (Karim Hekima Nja bafudi), S. W. Alexander (Sharle de Mau Mau), Georges L. Mathews (Tauwab Nkrumah).

■ Les 14 du camp Pendleton

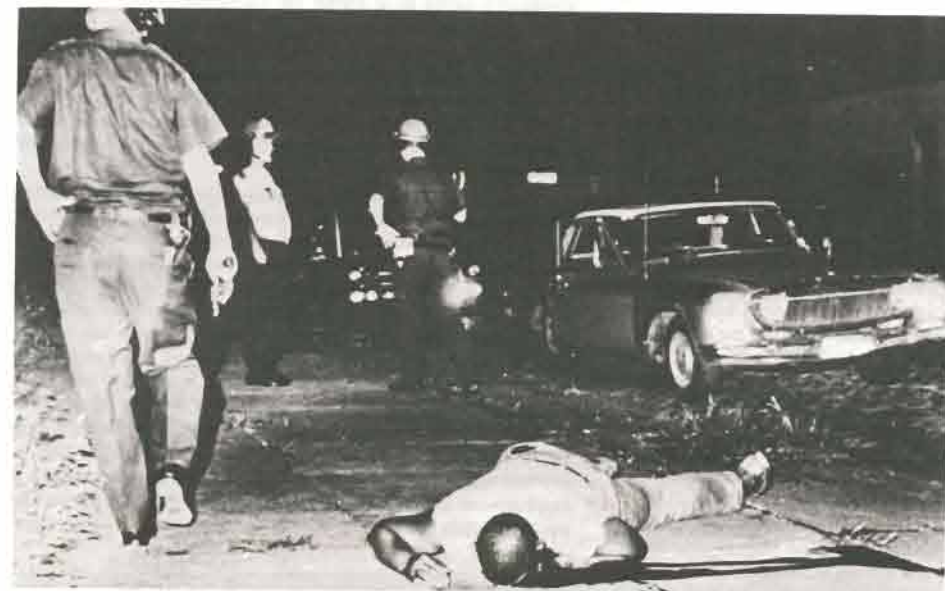
Eddie Page, Herman Fletcher, William Spencer, Bobby Lee, B.R. Bishop, Clarence Capers, Gregory Coffee, Dean Edward, E. Evans, Donald Hunter, Corporal Jones, A.T. Mac Giovery, Anthony Mathews, Glen White.

■ Divers

Albert Washington, Oscar Washington, Pedro Monges, Francisco Torres, Gabriel Torres, Herman Bell, Anthony Bottom, Fred Hilton (Kima), Victor Cumberbatch, Raul Estremara, Robert Vickers (Ra'uf), Donald Weems (Kwesi), Richard Harris (« 9 »), Mark Holder, Bernice Jones, Michael Alston, Andrew Jackson, James Haskins, Rubin Scott, Teddy Heath, Elmore Thompson, Robert Hayes, Frank Khali Abney, Cameron Bishop, Rubin « Hurricane » Carter, John Artis, Curtis Brown, Gail Madden, George Merritt, Johnny Spain, Hugo Pinnel, Ramsey Muniz, Juan Hernandez, Thérèse Ann Coupe, John W. Sherman, Lee Otis Johnson**, Doc Holliday, Ruchelle Mc Gee, Jean Hobson, Mort Newman, Bruce Hobson, Gary Tyler**, Véronica Bowers, Tom Stevens, Terry Phillips, Kieth Farries, Johnny Harris, Johnny Gibbs, Ray Eaglin, Eddie Griffin*, Lorenzo Ervin, Shahid Faris, Victor Bono, Victor Daniel*, Georges Blue*, Steve Wooden, James Watson, Stephen Kessler, Dessie Woods, David Truong, Ronald Humphrey, Joanne Little, David Rice*, Marie Hill, Ronnie Long, Willie Burnett, Kenneth Johnson, James Carrington, Phillip Allen, Albert Woodfox, Herman Wallace, Chester Jackson, Gilbert Montgul, Léonara Péres, José Médina, Mario Gantu, Gérard Garrett, Thomas Payne, Thomas Wansley, Robert Butler, Gary Garrison, Frank Dotton, Edward Poindexter, Stanton Storey, Robert Anthony William, Samir Zada, Alex Markley, Tony Soares, Robert L. Smith, Olivier Lee Davis.

* Prisonnier de conscience suivis par le Conseil Mondial pour la Paix.

** Font l'objet d'une enquête de la part d'Amnesty International.



quatre noirs américains évadés du ghetto

En repétant la demande d'extradition formulée par le gouvernement à l'encontre de Melvin et Jean Mc Nair, Joyce Tillerson et George Brown, la justice française reconnaissait que le détournement d'avion qu'ils avaient effectué en 1972 sur Alger était bien un acte politique. Cependant, rien n'est encore réglé pour les «**Quatre de Fleury**». En effet, ces derniers sont passés en jugement, en France, pour le détournement d'avion et ce, en vertu des accords internationaux.

Cet acte a été accompli pour protester contre le racisme auquel se heurtent quotidiennement les Noirs américains : misère du ghetto, alcoolisme, taudis, faim, harcèlement policier, mépris, injustice qui mènent les jeunes Noirs à la délinquance et au pénitencier. Dans ces conditions, on espérait que les quatre jeunes gens sortiraient libres du prétoire, après deux ans et demi de détention. Ce fut le cas pour les deux jeunes femmes, mais les garçons resteront encore en prison pour la même période si une nouvelle décision n'intervient pas auparavant. En tout cas, tous les antiracistes liront avec intérêt le témoignage publié par les «**quatre**» et dont le titre résume à lui tout seul le fond du problème : «*Nous, Noirs américains, évadés du ghetto*» (Seuil).

préssumé coupable parce qu'il était arabe

«*Qui voulez-vous que ce soit ?*» La logique «**surréaliste**» du président des Assises de l'Oise, en mai 1977, s'exprime entièrement dans cette phrase qu'il jette à l'avocat de la défense : puisque nous avons un coupable qui convient parfaitement, — Youssef Kismounne est algérien et n'a aucun alibi —, pourquoi «*faire compliqué*» et chercher en plus des preuves et des témoins ?

C'est au nom de cette logique, en contradiction flagrante avec le principe de la présomption d'innocence, que Youssef Kismounne fut

condamné à 20 ans de réclusion criminelle, pour le meurtre d'une septuagénaire, deux ans auparavant.

Quand on considère attentivement le fondement de l'accusation on s'aperçoit, non seulement qu'elle repose sur une simple dénonciation, mais encore que «*l'honorabilité*» des époux Brunel, les dénonciateurs, est totalement sujette à caution. Bien plus, il apparaît que la police elle-même a joué un rôle direct dans cette dénonciation, alors que son enquête restait jusque là et depuis cinq mois, infructueuse !

Quant à Kismounne, interrogé, confronté, arrêté, jugé, condamné, il a toujours proclamé son innocence.

De nombreuses organisations dont le mrap ont alors pris position en sa faveur. Après plusieurs mois d'action, un premier résultat a été obtenu. Le Garde des Sceaux, Alain Peyrefitte, a suspendu la peine jusqu'à la révision du procès. Un premier succès.

qui sont, que font les travailleurs immigrés ?

Selon des statistiques officielles, le nombre des travailleurs entrés en France en 1978 était dix fois

moins important que l'année précédente. On compte en effet 84 entrées mensuelles en moyenne. Elles concernent essentiellement des travailleurs ayant obtenu une permission exceptionnelle pour des raisons familiales. D'autre part, une enquête réalisée par le ministère du Travail affirme que la proportion des étrangers dans la population active est passée de 12,4 % en 1973 à 10,5 % en 1976 (cette étude a porté sur les entreprises comptant plus de 10 salariés). Ce pourcentage atteint 30,2 % dans l'hygiène, 27,2 % dans le bâtiment, 20,1 % dans la construction automobile, et seulement 5,4 % dans le tertiaire, 3,2 % dans l'imprimerie et l'édition, 1 % dans le secteur du crédit et des assurances.

femmes réunionnaises coupables de la crise ?

A l'occasion de sa récente visite à la Réunion, son île natale, Raymond Barre a prononcé plusieurs discours pour indiquer que les Réunionnais devaient se considérer comme des Français à part entière. Propos salués de la manière suivante par le quotidien de Robert Hersant *France-Antilles* : — «**Raymond Barre à la Réunion : travail, famille, patrie**».

Or, les mâles déclarations du Premier Ministre concernant l'appartenance de la Réunion à la France sont quotidiennement démenties par les faits.

Face aux problèmes sociaux et économiques que lui posait une de ses dernières possessions africaines, le département d'Outre-Mer de la Réunion, le gouvernement français n'a pas hésité sur les moyens à utiliser. Cédant à la facilité, il s'est efforcé de réduire au maximum le nombre d'habitants de cette île sous prétexte que la surpopulation relative du pays était la cause essentielle de la misère qui y régnait.

Au début des années 60, on mit alors en branle deux grands types d'actions : le premier visant à faire quitter annuellement de l'île 6 à 8.000 jeunes, c'était l'émigration organisée vers la France ; le second dont l'objectif avoué était de limiter au maximum le nombre des naissances.

Comme toute politique imposée à une population, la limitation des naissances a révélé les sentiments profonds dans lesquels le gouvernement français tient les Réunionnais. Tous les moyens ont été utilisés. On n'a pas hésité, par une vaste propagande, à culpabiliser les Réunionnais sur le thème «*enfants-misère*». Sans tenir compte de ce que signifiait un enfant pour une famille réunionnaise, ni de ce que symbolisait la venue d'un nouveau-né, des affiches géantes parsemées dans toute l'île assimilaient abusivement une mère à un kangourou femelle. D'autres présentaient des petits Réunionnais entassés dans une boîte de sardines.

Ce racisme anti-réunionnais était accentué par des mesures discriminatoires : depuis longtemps, la pilule est gratuite à la Réunion tandis que les allocations familiales, contrairement à ce qui se passe en France, diminuent avec le nombre d'enfants. Un contraceptif, le Dépo-Provéra, interdit aux USA et en Europe parce que cancérigène a été massivement diffusé par les centres du Planning Familial. Cette politique est menée avec le concours actif de Michel Debré, promu «*député*» de l'île, celui-là même qui, en France, bataille pour interdire aux femmes les moyens d'une contraception libre et gratuite !

Il faut aussi citer le cas des avortements forcés sur des femmes non prévenues de ce qu'on leur faisait. En un an, une seule clinique avait pratiqué 1.000 avortements, souvent forcés !

Il y a 2 ans, on avait même prévu de mettre d'office un stérilet aux filles de 13 ans sur simple demande de l'assistante sociale. Ce racisme anti-jeunes arguait du fait qu'elles aussi faisaient des enfants. Vivement combattue, cette idée a été abandonnée.

Présentée comme une libération de la famille, la limitation des naissances entérine ici, en fait, une forme exécration de racisme : celui qui vise les femmes. Tous les moyens envisagés ne concernent que les femmes et jamais les hommes. La contraception, les avortements, le planning familial tels qu'ils sont conçus, non seulement mutilent les femmes, mais les enferment dans une image rétrograde : c'est par elles que le «*malheur*» arrive, donc, haro sur les femmes ! Dans une société marquée par l'esclavage et le rôle de reproductrice assignée à la femme, c'est là un moyen efficace de lui interdire tout épanouissement en faisant d'elle la cause d'une surpopulation jugée coupable.

Pour beaucoup d'observateurs, l'émigration et la limitation des naissances s'apparentent dangereusement à un génocide : dans dix ans, la pyramide des âges sera tellement déséquilibrée qu'on se demande comment on fera vivre une population où bébés et vieillards sont majoritaires.

U.G.T.R.F.

En ce qui concerne la qualification, les immigrés occupent le bas de l'échelle : 89,2 % sont des ouvriers.

trois films qu'on devrait voir à la télé

«*Les guichets du Louvre*» de Michel Mitrani, «*La mort est mon métier*» d'après un roman de Ro-

bert Merle, «*L'affaire Peiper*», d'Arnaud et Kahane : trois films que vous ne verrez pas sans doute pas. Les chaînes de télévision en ont décidé ainsi. Il est vrai que ces émissions ont entre elles un point commun : elles dénoncent le racisme, l'antisémitisme, les résurgences du nazisme et la banalisation des crimes hitlériens ; elles se veulent œuvres de réflexion. Voilà qui est intolérable à un moment où il est de bon ton de s'intéresser aux pérégrinations à Tulle de *Frau Geissler* et à la belle histoire d'amour vécue par Hitler et Eva Braun.

cyclistes français clandestins en Afrique du sud

La Fédération Portugaise de Cyclisme a décidé de suspendre, pour six mois, cinq coureurs amateurs qui ont participé sans autorisation au dernier tour d'Afrique du Sud. Parmi les suspendus, figure le vainqueur de l'épreuve, Marcos Chagas.

Un porte-parole de la Fédération a précisé que la sanction décollait des statuts de la Fédération Internationale de Cyclisme Amateur (FIAC), qui a exclu l'Afrique du Sud à cause de sa politique d'Apartheid.

Quant à elle, la France, qui s'était déjà vu infliger un blâme

par la FIAC pour avoir autorisé des coureurs amateurs français à courir en Afrique du Sud pendant l'été 1975 (voir droit et liberté n° 344 et 346), a récidivé et des coureurs français ont participé également au dernier tour d'Afrique du Sud, sous de faux noms et délégués par un comité occulte dont l'identité ne fait de doute pour personne dans les milieux sportifs. On espère que la Fédération Française de Cyclisme sera sévèrement sanctionnée cette fois et qu'elle saura châtier comme ils le méritent les dirigeants fautifs.

Robert PAC



du nouveau à

L'éducation

l'éducation ouvre avec ses lecteurs un grand débat sur les problèmes essentiels :

- le soutien pédagogique
- la précocité
- la connaissance continue des élèves
- la formation des maîtres...

écrivez-nous !
faites-nous part de vos suggestions

les informations pratiques "à votre service" sont regroupées à part dans un cahier central indispensable !

notre chronique régulière sur l'audio-visuel

informations pratiques : "comment se servir d'un rétroprojecteur" par exemple

des études fouillées sur de grands problèmes d'actualité vus sous l'aspect littéraire, artistique, social, économique...

enseignants, parents étudiants lisez chaque semaine

L'éducation

abonnez-vous !

un an 90 F
étranger : 120 F
2 rue chauveau-lagarde 75008 paris

les amis fidèles de l'eurodroite

Le **Front National**, l'organisation d'extrême-droite, à la tête de laquelle se trouve Jean-Marie Le Pen, a tenu son congrès le 12 novembre dernier dans une salle municipale de Rueil-Malmaison prêté gracieusement par le Maire de la ville, M. Baumel. A cette occasion, le leader du **Front National** a rappelé que la « lutte contre l'immigration » constituait l'axe principal du combat du mouvement. Il a ainsi indiqué que la politique à l'égard de l'immigration menée par le Président de la République le rapprochait de la droite.

« La présence massive de travailleurs étrangers sur notre sol, a-t-il ajouté, est la cause première du chômage ; elle coûte 100 milliards chaque année à notre pays, elle représente un danger pour la sécurité et la santé de nos compatriotes ».

Cette atmosphère d'excitation raciale a trouvé son prolongement à Marseille où, le même jour, l'**Eurodroite** organisait un meeting (lire page 6). Plusieurs personnalités politiques appartenant à la majorité n'ont pas craint de soutenir cette initiative en publiant dans **Le Monde**, un appel intitulé « Liberté d'expression à Marseille ». Parmi les signataires on relève les noms de Joseph Comiti et Jacques Médecin, anciens ministres, de Georges Bidault et

du colonel Argoud, anciens de l'O.A.S., de Jean Boizeau et de François Brigneau, journalistes à **Minute** et aussi du R.P.R. Pujol (appartient-il toujours à la **Lica** ?).

Pour ces personnalités, « la liberté d'expression » signifie-t-elle que l'on puisse, impunément, s'attaquer à une synagogue de la ville et jeter une grenade contre une permanence du parti communiste où plusieurs blessés graves ont été relevés ? Ces deux graves attentats ont été respectivement commis, ainsi que l'enquête le montre, par des militants du **P.F.N.** et du « **Front National** ! ».

antiracisme sous haute surveillance

Peut-on être Noir et surveillant dans une grande entreprise ? La société **Usinor** a répondu par la négative. Un jeune travailleur camerounais, Jean-Pierre Kom l'a appris à ses dépens. Engagé par **Surveillance Française**, il était placé par son employeur chez **Usinor**.

Le jour prévu, il se présente donc à son poste de travail. Un gardien lui apprend les premiers rudiments du métier. Au cours de la ronde, un employé accourt et annonce à Jean-Pierre Kom que le planning a été modifié à la dernière minute, qu'on n'a donc plus besoin de lui et que la société qui l'a envoyé lui donnera toutes les explications plus tard. Effective-

ment, le lendemain il apprend de la bouche même du responsable du planning qu'« **Usinor ne veut pas de Noirs** ». Depuis, Jean-Pierre Kom est au chômage.

inculpés pour avoir été frappés par des français

La scène se passe à Alès dans le département du Gard. Deux travailleurs immigrés consomment tranquillement à la terrasse d'un café de la ville. Survient un automobiliste. Il se gare près des chaises et se met à insulter et à provoquer les deux travailleurs. Quelques coups sont même échangés mais, fort heusement, plusieurs personnes interviennent et mettent fin à l'incident. L'automobiliste, qui est légèrement ivre, quitte alors les lieux. C'est à ce moment qu'arrive un véhicule de police alerté un peu plus tôt. Les agents interpellent les deux immigrés. Plusieurs personnes qui avaient assisté à la scène se lèvent alors pour les innocenter et expliquer qu'ils ne sont en rien responsables de l'incident.

Une longue discussion débute entre les huit témoins et les policiers. Finalement, les policiers conduisent les deux travailleurs nord-africains au poste. Quelques jours plus tard, un des témoins qui avait pris la défense des agressés est convoqué à la police. Son chef d'inculpation : outrage à agent !

le maire de toulon au secours des négriers

M. Maurice Arreckx, le député-maire de Toulon dont chacun a en mémoire les propos racistes tenus il y a quelques années, est intervenu à l'**Assemblée Nationale** à l'occasion de la grève de la marine marchande, grève décidée par les syndicats après que les armateurs aient manifesté l'intention de faire appel à une main-d'œuvre originaire du Tiers-Monde, exploitée d'une manière odieuse (salaires inférieurs, absence de droits sociaux, etc.).

Or, il se trouve que pour la circonstance, M. Arreckx a jugé qu'après tout, la demande n'était pas

illégitime puisque, selon lui, des compagnies étrangères auraient recours à de telles méthodes afin de rentabiliser leur affaire. M. Arreckx est favorable à la venue de travailleurs immigrés dans notre pays... sous réserve qu'ils soient taillables et corvéables à merci.

en bref

Dans son allocution prononcée le 11 novembre dernier, le Président de la République a dénoncé l'antisémitisme et le racisme. Quelques minutes auparavant, il avait passé en revue les légionnaires du 2^e REP qui, sous les ordres du colonel Erulin, sont intervenus cette année au Zaïre.

Gros remous en R.F.A. après que plusieurs journaux aient révélé que Walter Scheel, actuel président de la République et Carl Carstens (CDU) son éventuel successeur à la présidence ont appartenu au parti nazi.

Selon Abdul Jawad Saleh, membre du comité exécutif pour la libération de la Palestine (O.L.P.), 5.000 palestiniens sont actuellement détenus dans les prisons israéliennes. Il a fait état de nombreux cas de tortures et de sévices graves.

En novembre 1975, Roger Guerrier tuait de deux coups de bâton sur la tête un travailleur saisonnier. Il a été acquitté. Il est vrai que le travailleur en question s'appelait Mohammed Akanni.

Un parlementaire travailliste juif demande la révision du système de dépôt des candidatures parlementaires afin d'empêcher au front national britannique de répandre : « son venin raciste et destructeur lors des campagnes électorales ».

Selon l'**hebdomadaire Tribune juive Hebdo**, deux cent cinquante mille israéliens vivent aux U.S.A. et au Canada.

Au mois de juillet, un membre du mrp, Mlle Andrée Rémiot, écrivait une lettre à M. Pierre Bas, député RPR de Paris, afin de protester contre la présence d'inscriptions nazies et antisémites sur le mur de son immeuble. Le député a répondu de la manière suivante : « Je ne suis pas sûr qu'il ne s'agit pas de provocateurs qui brandissent l'épouvantail du fascisme et de l'hitlérisme, pour mieux faire passer leur tentative totalitaire d'extrême-gauche ».

Après de telles déclarations on comprend pourquoi les plastiqueurs du mrp courent toujours.



les droits, les mots, les hommes



la chaise vide

La France n'a ratifié aucun des pactes internationaux sur les Droits de l'Homme. Elle n'a non plus ratifié les conventions internationales sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid.

Le terrible traumatisme de la dernière guerre mondiale, le choc qui suivit la découverte des crimes nazis dans toute leur ampleur, le désir de paix et de dignité si puissamment exprimé alors par tous les peuples a amené les différentes nations à adopter le 10 décembre 1948, une Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ce texte, pour important qu'il soit, ne faisait que définir un certain nombre de principes de base, et l'engagement pris par les Etats membres en le promulguant n'avait de valeur que morale.

L'O.N.U. se pencha, dès cette époque, sur la possibilité de donner à ces principes généraux une formulation plus précise et une valeur normative plus efficace. On décida d'élaborer une « Charte des Droits de l'Homme » composée, outre la Déclaration universelle, de deux Pactes internationaux sur les Droits de l'Homme ayant valeur de traités internationaux et d'un « protocole facultatif » réglant leur application. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la communauté internationale acceptait de rédiger des traités solennels dont le seul but serait d'assurer aux « citoyens du monde » un certain nombre de garanties leur permettant, par-delà les différences de coutumes et de systèmes sociaux, de faire respecter leurs droits élémentaires. Il s'agissait, on le voit, d'une avancée considérable de la civilisation dans le domaine juridique.

S'il avait été relativement aisé de se mettre d'accord sur la Déclaration universelle de 1948, cela allait être beaucoup plus difficile s'agissant de textes qui auraient ensuite valeur de loi pour les pays qui les ratifieraient. Un Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels, et un Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques fu-

rent finalement adoptés à l'unanimité par l'Assemblée Générale des Nations-Unies le 16 décembre 1966.

18 années avaient donc été nécessaires pour en arriver à un premier résultat. Il est vrai que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'était pas inscrit dans la Déclaration de 1948, non plus que son corollaire : « Tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles ».

De plus, l'énoncé des droits économiques, sociaux et culturels, en rappelant notamment le caractère inaliénable du droit au travail, à la santé, à l'éducation, faisait franchir une étape décisive à la définition classique des Droits de l'Homme.

Mais l'adoption du projet par l'Assemblée Générale n'était en fait qu'une étape. Le plus important restait à faire : la ratification par au moins 35 États afin que ces dispositions prennent effectivement force de loi. En tout état de cause, seuls les États parties, c'est-à-dire ceux qui auraient ratifié les deux textes, seraient liés par eux.

Un protocole facultatif renforçait les possibilités d'intervention de la communauté internationale dans le cas de violation des Droits de l'Homme par des États ayant ratifié les deux pactes ou l'un des deux. La ratification par dix États du protocole facultatif était nécessaire pour qu'il entre en vigueur.

La France n'a, jusqu'à présent, ratifié ni les Pactes, ni le Protocole facultatif. La « patrie des Droits de l'Homme » se trouve de ce fait, à la traîne dans cette importante avancée de la réflexion de l'Homme sur lui-même.

Et, il est assez étonnant de constater que le gouvernement français ait systématiquement

refusé de se lier par des textes formels sur un sujet où il aime tant à donner des leçons aux autres. On comprend qu'il ait été gêné par l'affirmation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes dans une période où il fut un des plus ardents va-t-en-guerre du colonialisme moribond. Faut-il comprendre aussi qu'il craint un regard un peu trop précis sur les multiples pratiques qui violent les Droits de l'Homme en France, notamment dans le domaine de l'immigration et du racisme ?

Les Pactes Internationaux et le Protocole Facultatif relatifs aux Droits de l'Homme ne sont pas, d'ailleurs, les seuls textes de l'O.N.U. relatifs aux Droits de l'Homme. Ils sont précisés et complétés par une série de Conventions Internationales dont certaines ont été signées par la France (comme par exemple une Convention Internationale sur l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations Raciales), mais dont d'autres, et non des moindres, n'ont jamais été ratifiées. C'est le cas de celle sur « l'Imprescriptibilité des Crimes de Guerre et des Crimes contre l'Humanité », ainsi que de la Convention Internationale sur l'Élimination et la Répression du Crime d'Apartheid.

Ici, les choses sont plus claires. Si la France avait signé ces Conventions, elle ne pourrait plus se cacher derrière des arguments juridiques et laisser les Darquier de Pellepoix narquer leurs victimes. Mais il est vrai que l'ex-député Hersant peut faire ou défaire un député depuis qu'il a abandonné « Jeune-Front » pour France-Soir, Le Figaro et tant d'autres publications. Il faudrait aussi arrêter et juger « nos bons amis sud-africains » lorsqu'ils viennent parader en France à l'occasion de tel ou tel contrat. Mais il est également vrai que « les affaires sont les affaires » !

Théo SAINT-JEAN



*En liberté comme les
La République française avec la Nation
tout combatre au sur-je par la France*

le grain des mots la paille des choses

**la liste des droits de l'homme mis en cause
dans les textes et dans les faits**

Citons quelques articles des pactes internationaux relatifs aux Droits de l'Homme qui sont sans doute à la base des hésitations du gouvernement français face à une trop contraignante ratification (1).

Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel.

Pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles (P. 1 et 2, article 1).

Cet article majeur des deux pactes contredit bien des points de la politique française dans le monde. L'armée française intervient régulièrement en Afrique pour maintenir les régimes qui protègent les intérêts des industriels de ce pays. Ainsi est-elle intervenue pour remettre en place M. Senghor, en 1962, pour maintenir au Tchad le régime sanguinaire de Tombalbaye, puis, après le coup d'État de Felix Malloum, pour mater la rébellion du Frolinat dans ce pays, pour aider les armées marocaines et mauritaniennes à maintenir leur domination sur le Sahara Occidental, au Zaïre.

Dans des territoires d'Outre-Mer, comme la Nouvelle-Calédonie, par exemple, on organise un véritable système de bantoustans pour tenter de faire face à la volonté d'autonomie ou d'indépendance de la population canaque et afin de préserver les immenses profits de la société Le Nickel (cf. droit et liberté n° 371). On appelle à une nouvelle colonisation de la Guyane, alors que le BUMIDOM organise l'émigration massive des Guyanais.

Enfin, des compagnies françaises participent activement, avec la bénédiction du gouverne-

ment, au pillage des richesses de la Namibie, au mépris des décisions de l'O.N.U. Elles font d'énormes profits en Afrique du Sud et poussent le gouvernement à perpétuer son soutien au régime raciste et colonial de Pretoria (cf. droit et liberté n° 370).

Le mercenaire Bob Dénard a pu organiser depuis la France deux tentatives de coup d'État. L'une manquée, contre la République Populaire du Bénin, l'autre, réussie contre les Comores. On peut le voir à Paris, de temps à autre, sans qu'il soit le moins du monde inquiété.

Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants... (P. 2, article 7).

La permanence juridique du mrp abonde en récits de sévices dans les commissariats de police, à l'encontre des immigrés. **Droit et liberté** en a souvent rendu compte. Encore dernièrement, dans une ville de la banlieue parisienne, à la sortie de la fête de leur comité d'entreprise à 20 h. 45, trois travailleurs arabes se font sauvagement agresser par des C.R.S. accompagnés d'un chien policier. Les insultes pleuvent : « Allez faire votre bordel chez Boumédiène ! » Les travailleurs répondent qu'ils sont marocains et que, de toute manière, Boumédiène n'a rien à voir là-dedans. Les C.R.S. rejoignent leur car en courant, laissant l'une de leurs victimes sur le trottoir, la tête en sang.



Les trois Marocains décident d'aller porter plainte à la police où ils retrouvent... leurs agresseurs ! Les propos racistes reprennent.

Finalement, on emmène les deux blessés à l'hôpital, puis on les ramène au commissariat. Le plus gravement atteint est transféré dans un hôpital carcéral et y est gardé pendant trois jours.

L'un des trois hommes, considéré comme « témoin », reçoit la consigne appuyée d'en rester là.

Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraire. Nul ne peut être privé de sa liberté, si ce n'est pour des motifs et conformément à la procédure prévue par la loi... Quiconque se trouve privé de sa liberté par arrestation ou détention, a le droit d'introduire un recours devant un tribunal, afin que celui-ci statue sans délai sur la légalité de sa détention et ordonne sa libération si la détention est illégale. Toute victime d'arrestation et de détention illégale a droit à réparation (P. 2, article 9).

La détention illégale et arbitraire est malheureusement, pour les étrangers, une chose ancienne au « pays des Droits de l'Homme ». Depuis plusieurs années, la prison clandestine d'Arcen, à Marseille, fonctionnait sous la garde vigilante de la police. Dans des conditions effroyables et sans aucun contrôle judiciaire, les forces de l'« ordre » détenaient, parfois trois semaines durant, les étrangers jugés indésirables. On y trouvait pêle-mêle ceux qui faisaient l'objet d'une procédure d'expulsion, ceux qu'on refoulait dès l'aéroport, etc.

L'ayant appris, les forces démocratiques de notre pays s'étaient indignées de ce scandale.

La réponse du gouvernement fut de... légaliser ces pratiques. Pour la première fois depuis l'occupation nazie, un texte officiel allait donc préciser la détention sur simple décision de police, sans aucun recours pour les victimes. La circulaire du 21 novembre 1977 autorisait l'emprisonnement sans jugement durant sept jours des étrangers visés par une procédure d'expulsion.

Le Conseil d'État jugeait, le 7 juillet 1978, qu'une simple circulaire ne pouvait légalement prendre des décisions aussi graves. Qu'à cela ne tienne, le gouvernement transformait la circulaire en décret, se donnant d'ailleurs les coudées plus franches en transformant la limitation de la détention à sept jours en une imprecision aussi inquiétante que commode : « le temps strictement nécessaire ».

Mais il y a plus grave. Le Conseil d'État, en effet, n'exclut pas « le droit pour le gouvernement lorsqu'il l'estime légitime d'ordonner à titre provisoire la détention des étrangers », ce qui faisait dire au chroniqueur du Monde : « Désormais, lorsque certains chefs d'Etat vien-

dront en France, au lieu d'expédier au soleil, pour la durée du séjour officiel, les opposants résidant en France, il sera plus simple et moins coûteux de les assigner à la résidence... à Fresnes, à la Santé ou à Fleury-Mérogis ».

Ajoutez à cela que 43 % des personnes en détention provisoire sont des étrangers et vous comprendrez peut-être pourquoi le gouvernement français éprouve quelque gêne à ratifier la Charte des Droits de l'Homme.

Quiconque se trouve légalement sur le territoire d'un État a le droit d'y circuler librement et d'y choisir sa résidence (P. 2, article 12).

Il y a tout d'abord l'étrange restriction que connaissent bien les titulaires de cartes de séjour et qui leur interdit de résider dans... les Alpes-Maritimes. Veut-on préserver le caractère « résidentiel » de cette côte « de luxe » ? On y a interdit également la construction d'un centre de vacances à caractère populaire. Mais

M. Médecin, maire de Nice, n'ignore sans doute pas que son administré, aujourd'hui sous les verrous, M. Fraton, avait fait changer les tapis verts de ses salles de jeux pour ne pas déplaire à sa riche clientèle arabe. Délicate attention : le vert est la couleur de l'Islam. Les pérodollars ont de ces vertus !

Des restrictions plus importantes encore sont apportées au libre droit d'établissement sur les cartes de travail qui assignent des zones dans lesquelles l'immigré peut travailler. Dispositions qui deviennent particulièrement insupportables dans le cas d'immigrés « de la seconde génération », qui, bien souvent, ne connaissent pas d'autres pays que la France.

Un étranger qui se trouve légalement sur le territoire d'un État partie au présent pacte ne peut en être expulsé qu'en exécution d'une décision prise conformément à la loi, et... il doit avoir la possibilité de faire valoir les raisons qui militent contre son expulsion et de faire examiner son cas par l'autorité compétente ou par une ou plusieurs personnes spécialement désignées par ladite autorité, en se faisant représenter à cette fin (P. 2, article 13).

La procédure d'expulsion est en France presque entièrement soumise à l'arbitraire. Ses motivations, tout d'abord, sont d'une extrême imprécision. On expulse celui qui « menace l'ordre ou le crédit public ». Il ne s'agit même pas « d'atteintes » à l'ordre public, délit déjà fort sujet à caution, mais de simples « menaces » dont le ministère de l'Intérieur est seul juge. Si la police, décide qu'une « procédure d'urgence » est nécessaire, l'étranger en question est immédiatement arrêté et détenu jusqu'à son expulsion, sans aucun recours possible. Dans les autres cas, la personne en voie d'expulsion peut demander, dans les huit jours qui suivent la notification de l'expulsion, à comparaître devant une commission des expulsions. Si elle n'en connaît pas l'existence ou si elle ne s'y prend pas dans les délais, tant pis pour elle. De toute manière, l'avis de la commission est purement consultatif. Bien souvent, le gouvernement n'en tient aucun compte. Il ne reste plus alors qu'à introduire un recours devant le Conseil d'État. Mais cette procédure a la particularité de n'être pas suspensive, c'est-à-dire que l'on expulse d'abord, et qu'éventuellement, des mois plus tard, la victime apprendra, sans aucune réparation possible, que son expulsion est annulée.

Mais il est une autre méthode d'expulsion, plus expéditive encore, puisqu'elle consiste à supprimer d'abord le statut légal d'un étranger, puis ensuite à le refouler parce qu'il n'est pas en règle. Ainsi, lorsqu'un travailleur doit renouveler sa carte de séjour, il arrive de plus en plus souvent qu'on la lui refuse, contradictoirement avec toutes les promesses ministérielles. Une fois qu'il n'est plus en règle, un simple contrôle de police dans le métro entraîne le refoulement qui n'est autre, en l'espèce, qu'une expulsion déguisée.

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation (P. 2, article 17).

Il n'est plus rare, dans les quartiers de Paris où se trouvent des foyers de travailleurs immigrés, de voir, au petit matin, d'importantes forces de police cernant l'un ou l'autre de ces foyers. Il s'agit d'une rafle « dans les lits ». Tout le monde doit se lever et obtempérer à une fouille générale. Le foyer est gardé et personne n'a le droit de sortir. Les heures de travail perdues sont évidemment à la charge des immigrés. On prend pour vérification une vingtaine d'entre eux et on les garde au poste la journée durant.

Quant aux atteintes à la réputation, elles sont légions. Depuis le ministre de l'Intérieur qui diffuse des statistiques truquées pour faire croire à une criminalité stivique des immigrés jusqu'aux rafles au faciès continuelles dans le métro et dans les rues, les étrangers, particulièrement lorsqu'ils sont noirs ou arabes, sont désignés à l'opinion publique comme des individus « louches ».

Toute personne a le droit de s'associer librement avec d'autres (P. 2, article 22).

Ce droit est refusé aux étrangers en fonction du décret-loi de 1939, pris dans des conditions de guerre et qui restreint de façon draconienne les activités d'une association « réputée étrangère ». Il suffit, d'ailleurs, en principe, d'un seul étranger dans la direction d'une organisation pour qu'elle soit considérée comme « étrangère » (à l'exception des syndicats qui peuvent, jusqu'à certains échelons, intégrer des étrangers à leurs organismes de direction).

En vertu de ce décret, de nombreuses organisations de travailleurs ou d'étudiants étrangers ont été interdites, alors que certaines étaient en activité depuis des décennies. D'autres attendent le bon vouloir des autorités pour pouvoir exister légalement.

La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État.

Le droit de se marier et de fonder une famille est reconnu à l'homme et à la femme à partir de l'âge nubile (P. 2, article 23).

Dans le cadre de la « semaine de dialogue français-immigrés », Lionel Stoléro, secrétaire d'État, a envoyé une lettre où l'on peut lire notamment : « La présence de familles immigrées en France est un fait durable, même si, dans les années à venir, leur nombre est amené à diminuer plutôt qu'à augmenter. Ces familles qui vivent avec nous, aidons-les à se sentir bien chez nous, accueillons-les comme nous aimerions être accueillis dans leurs pays, respectons leurs différences de culture en cherchant à les comprendre par la chaleur humaine qui naît du dialogue ».



migré a deux fois plus de chances d'être victime d'un accident du travail qu'un Français. Dans certains foyers de la région parisienne, les conditions de vie sont tellement déplorable qu'on atteint un taux de 10 % à 15 % de tuberculose. Une grande partie des allocations familiales dues aux travailleurs immigrés est retenue par l'État qui la reverse au Fond d'Action Sociale. Le F.A.S. finance ensuite, par exemple, la construction des foyers Sonacotra où les travailleurs immigrés doivent à nouveau payer des loyers nettement supérieurs au service rendu.

Une des causes de la différence entre les salaires des ouvriers français et des ouvriers étrangers est la pratique généralisée de la sous-qualification. Les immigrés sont presque toujours maintenus dans une catégorie professionnelle inférieure à celle où ils devraient être en fonction du type de travail qu'ils effectuent, ce qui permet de multiplier les profits.

L'enseignement supérieur droit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité (P. 1, article 13).

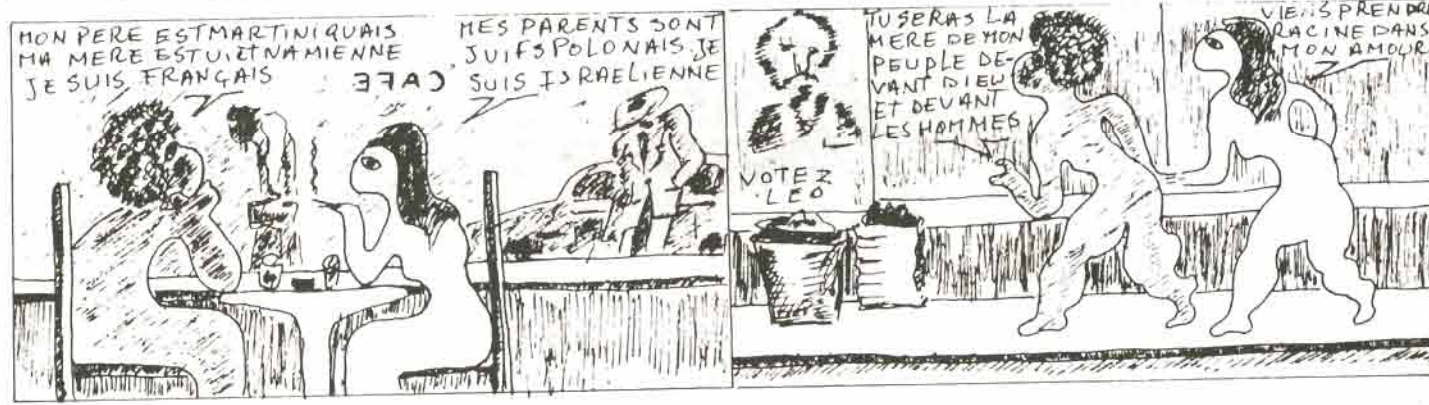
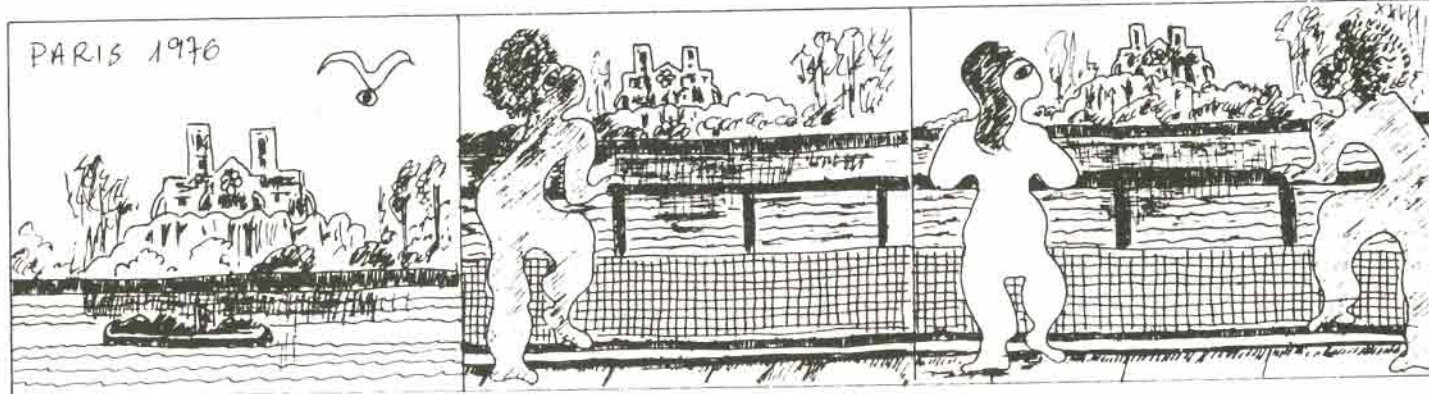
Sans parler de la « circulaire Bonnet » qui soumet à des barrages sociaux, pédagogiques et administratifs souvent infranchissables l'accès de l'Université pour les étudiants étrangers non résidents, il faut souligner le fait que les enfants d'étrangers résidant en France, même s'ils y sont nés, ne peuvent obtenir de bourses dans l'enseignement supérieur, ce qui introduit une discrimination décisive dans leurs possibilités d'éducation.

On le constate, nombre sont les Droits de l'Homme inscrits dans la Charte Internationale qui sont directement violés par l'État. On ne parle pas ici des violences et de l'insécurité nées du racisme, qui ne ressortissent pas immédiatement à la responsabilité des pouvoirs publics. On ne peut s'empêcher de penser, néanmoins, que si la police était orientée avec plus de vigueur vers les assassins racistes plutôt que de se concentrer dans les couloirs du métro aux heures de pointe pour arrêter tout ce qui n'est pas blanc de blanc, cet aspect là aussi des Droits de l'Homme pourrait être mieux respecté.

Toutes ces raisons sont-elles la cause de la non-ratification de la Charte par la France ? Il est certain qu'un engagement précis entraînerait une importante modification de la législation et de la pratique administrative, une avancée décisive dans le domaine des libertés comme dans celui de la construction d'une France sans racisme. C'est la raison pour laquelle le mrp demande la ratification sans délai et la mise en pratique effective de la Charte Internationale des Droits de l'Homme, c'était aussi le sens du document « Pour une France sans racisme, amie des peuples luttant pour leurs libertés » (droit et liberté n° 367).

Jean-Louis SAGOT-DUVAUROUX.





« La demande d'autorisation de mariage n'émanant pas d'un étranger résident en France ne pouvait être prise en considération » ! Cette phrase stupéfiante est de M. Bonnet, ministre de l'Intérieur, répondant le 23 septembre dernier, à une question écrite du député Vizet, sur l'interdiction de mariage prononcée à l'encontre d'Osman Dinç (droit et liberté n° 371, page 8).

Ainsi, il n'est plus possible, en France, de se marier avec quelqu'un qu'on a rencontré durant ses vacances mais qui n'a pas la chance d'être né dans l'Hexagone (et dépendances !). Pas possible non plus, « le gouvernement n'entendant pas favoriser l'établissement définitif dans notre pays des étudiants étrangers qui ont terminé leurs études », d'épouser un ou l'une d'entre eux.

L'un des Droits de l'Homme que l'on avait la naïveté de considérer comme faisant partie des plus évidents et des plus élémentaires est remis en cause par l'application d'une mesure datant du 2 novembre 1945. Tous les étrangers ne bénéficient pas d'un droit séjour supérieur à un an doivent faire une demande d'autorisation de mariage s'ils désirent épouser un ressortissant français (à moins qu'un accord spécial entre Etats ne les en dispense). Pratiquement tombées en désuétude, les interdictions de mariage se sont multipliées dans la dernière période. On a même vu l'Etat tenter d'expulser des immigrés dont il ne pouvait légalement interdire le mariage (droit et liberté n° 369, page 10). Ici, Auguste Créteinoir et Guta Korenblum racontent, sous forme d'une bande dessinée, leur extravagante et significative histoire.

Case réservée à
K.C.

ACHATS - ÉCHANGES - VENTES

HERSO Fils

BIJOUX D'OCCASION

☎ 98-94.41

8, rue Montaret
03200 VICHY

le grand luxe à de tous petits prix



les boutiques

Laurent St Michel

11 et 12 rue victor hugo, 69002 Lyon

Belina FABRICANT

Bonneterie

Prêt à Porter Féminin en Tous Genres

14, Passage du Ponceau - 75002 PARIS

Entrée : 212, rue Saint-Denis ou

119, boulevard Sébastopol

Tél. : 233-06.56

IMPORT
EXPORT

CALIN'S

prêt à porter féminin

style jeune

VENTE AUX GROSSISTES

85, rue d'Aboukir TEL. 233-58-48
75002 PARIS 508-15-20

cachou

PRÊT A PORTER FÉMININ

279, rue saint-denis, 75002 paris

tél. 236 86-64 et 87-27

ml max ley

prêt à porter de luxe

14 rue saint-roch paris 1^{ER} tél. 2605909

8, rue Oberkampf, 75011 PARIS
Téléphone 805.05.27

JOLION

MANTEAUX - TAILLEURS - ENSEMBLES

■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux

le festival de nanterre

interview de guy jacquet

C'est Guy Jacquet, comédien chevronné d'une quarantaine de spectacles, qui vont du mine à Shakespeare, en passant par Claudel et Molière, avec Barrault, Rétoré, Fabbri, Bob Wilson, Planchon qui, tout en continuant de jouer « La Cantatrice Chauvre » à la Huchette, est le responsable d'une initiative culturelle sans précédent : un festival populaire de culture arabe et musulmane pour les immigrés, avec eux. Yves Thoraval a rencontré Guy Jacquet pour droit et liberté.

Yves Thoraval : Quels sont vos liens avec la culture arabo-musulmane ?

Guy Jacquet : De formation, je suis comédien et metteur en scène. Mon premier « contact » avec le monde arabe a été mon retour de la guerre d'Algérie, d'où date mon engagement en faveur des luttes de libération des peuples arabes. J'ai commencé à apprendre l'arabe seul, puis j'ai passé le diplôme des Langues O. J'ai eu un choc pour Le Fou d'Elsa d'Aragon, que j'ai joué au Festival de Baalbeck (Liban).

Lorsque j'ai rencontré ici le groupe de théâtre animation A.T.A. (« Action Théâtrale Arabe »), j'ai joué, avec eux, en arabe, la pièce « Mamlouk Jaber », de l'auteur syrien moderne Wannous, en 1976. En 1977, je joue, en arabe encore, dans le spectacle Le collier des Russes, au Festival d'Avignon. Tout cela en continuant des tournées de représentations et d'animation pour les immigrés dans les usines, comités d'entreprise et autres Maisons de la Culture.

Plus je fréquente les immigrés, plus je vois, en eux, une image passionnante du monde à communiquer.

Q. : Pour quel public avez-vous conçu le Festival actuel de Nanterre.

R. : Pour les Immigrés maghrébins avant tout, un habitant sur cinq dans la commune, mais aussi pour la population française au milieu de laquelle ils vivent et travaillent. Il ne faut absolument pas enfermer la population immigrée dans un ghetto culturel. Toute l'action dure huit mois, donc, pour la première fois, il ne s'agit pas de saupoudrage ponctuel : les immigrés participent à la création et y rencontrent leurs voisins et collègues français.

Q. : la Maison de la Culture de Nanterre : pourquoi elle ? Comment a-t-elle accueilli votre projet ?

R. : Sangla et Debauche et la M.C. de Nanterre étaient depuis longtemps, désireux d'aborder les cultures non françaises du département et de la commune. Ils ont donc été très favorables à mon projet et ont mis un grand local en sous-sol à la disposition.

Q. : quels sont les thèmes du festival ?

R. : il y en a un pour chacun des huit mois que dure la manifestation, à l'exception du mois de mai, où il est prévu que ce sont les immigrés eux-mêmes qui en programmeront et réaliseront le déroulement. Cinq ou six troupes de théâtre et de musiciens se sont d'ores et déjà proposées.

(Propos recueillis
par Yves THORAVAL)

peinture

Jean Gubellini à la Galerie Balanche, 10, rue Jacques Caillot (6ème) : le jeu de la lumière dans un univers de couleurs, de nuances, de transparence. Une pro-

fonde sensibilité alliée à la maîtrise d'un peintre que l'on souhaiterait mieux connaître. Vernissage le 7 décembre et exposition permanente.

droit et liberté ■ n° 375 ■ décembre 1978

théâtre

le pont japonais

La découverte de l'amour et de la tolérance envers les autres races et nationalités par une veuve juive de Brooklyn, nouvellement arrivée au Japon. Ceci expliquant sans doute cela, on reste un peu sur sa faim quant à l'origine de ces préjugés et sur les motivations

profondes d'un tel revirement. Le Pont Japonais reste un spectacle de boulevard, facile, mais qu'on aurait peut-être souhaité plus profond, sans perdre toutefois sa qualité première : l'humour qui destine cette pièce à un large public.
Philippe PORRET

le cercle de craie caucasien

Les mésaventures de Groucha la servante, poursuivie par les nouveaux tenants du Régime pour avoir recueilli le jeune fils du Gouverneur de Georgie, décapité à l'occasion d'un coup d'État, et la lutte farouche qu'elle oppose, au sacrifice de sa vie, contre vents et marées, pour préserver cet enfant, y compris de sa mère naturelle...

Grâce à une mise en scène judicieuse de Benno Besson, conforme à l'esprit de Brecht, cette leçon d'abnégation se transforme en une fable populaire pleine de verve et de vie, évoquant avec bonne humeur, les mœurs de la Georgie d'autrefois... Par l'utilisa-

tion de décors colorés comme un conte et de masques conservant la distance chère à Brecht, c'est le cœur du petit peuple géorgien qui se met à battre, à vivre, dans un folklore et dans son histoire et qui triomphera finalement des puissants, pour notre plus grand plaisir.

Une atmosphère de kermesse populaire comme dans la scène finale et une joie de vivre un peu irrévérencieuse. Une magistrale poignée de main entre les peuples.
P. P.

Au Théâtre National de Chaillot jusqu'au 21 décembre (727-81.15).

Une joie de vivre irrévérencieuse.

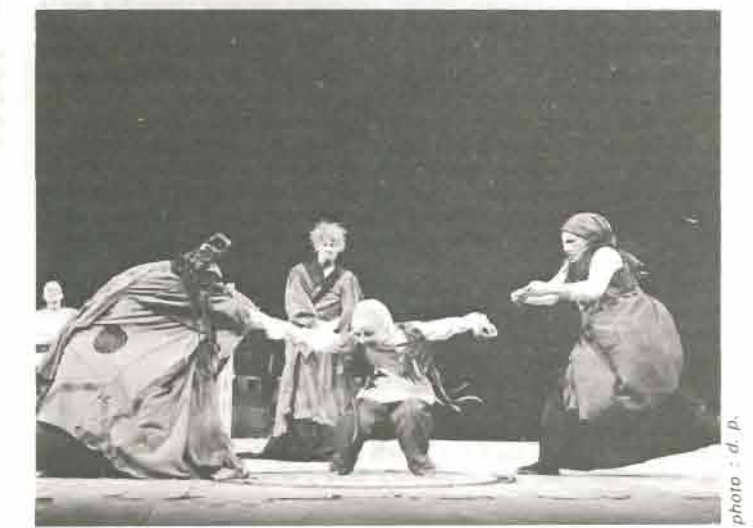


photo : d. p.

livres

éloge de la différence la génétique et les hommes

Ni un traité scientifique, ni une dissertation philosophique, ni un discours militant, mais les trois à la fois. Intimement liés, ces trois aspects de l'« Éloge de la différence — La génétique et les hommes » par Albert Jacquard, aux Éditions du Seuil, en font un ouvrage remarquable que chacun au mrap se doit de lire et de faire lire.

Après dix années d'engagement, si l'on peut dire, dans la génétique, l'auteur réussit à mettre à la portée de tous, d'une manière paradoxalement simple et complète, cette branche mathématique de la génétique, la génétique des populations.

Il parle de Mendel, de Darwin, de Fisher, de la mutagenèse, des migrations ou de la sélection comme s'il narrait une histoire : celle de la plupart des concepts fondamentaux de la génétique, de leur origine, de leurs avatars. L'ouvrage est trop dense pour en faire ici une analyse détaillée ; je ne présenterai que les deux chapitres qui nous intéressent directement, laissant au lecteur le soin de découvrir les autres par lui-même.

Après avoir défini avec une grande clarté les lois et les divers concepts de la génétique, Albert Jacquard s'intéresse à la notion de race. C'est un concept flou et ambigu. En fait, la définition des races n'est qu'une opération de classement dont Albert Jacquard montre qu'elle peut paraître « si simple, si naturelle » bien qu'elle soit, même avec une haute dose de mathématiques « une activité en réalité très complexe dont le résultat dépend de choix fort arbitraires ».

Or, ces hypothèses arbitraires sont vite oubliées, d'autant plus vite qu'elles ne sont qu'un habillage mathématique de préjugés idéologiques.

Le type racial est un mythe ; il convient plutôt de considérer l'humanité comme une juxtaposition de populations plus ou moins interpénétrées selon que les barrières géographiques, sociales, culturelles sont plus ou moins franchissables.

L'idéal platonicien du type que représente le concept de race est un mythe car « l'univers des phénotypes » ne permet pas d'accéder à « l'univers des génotypes » ; la vieille anthropologie qui s'intéressait aux premiers, se meurt aujourd'hui, la génétique biochimique qui peut accéder, en partie, au second, a montré à quel point la diversité des patrimoines biologiques est grande entre deux individus quelconques d'une même population qu'elle qu'elle soit.

Dans un autre chapitre, Albert Jacquard entend répondre sur le fond, à ceux qui ont voulu trouver une justification biologique aux différences d'intelligence (comprendre de statut social), en transposant dans le domaine de la psycho-sociologie, le concept d'hérédité qui n'a de sens et d'intérêt qu'en agronomie.

Avec éloquence, Albert Jacquard montre à quel point le modèle ou les démonstrations sont vides de sens. Il conviendrait ultérieurement de montrer en fait à quel point ces modèles sont directement liés à l'idéologie, aux préjugés racistes et à la conception antique du *don inné* dont Albert Jacquard montre qu'elle est à reléguer, avec le concept de race, dans le vieux placard de la philosophie platonicienne.

Mais au-delà ou avant les démonstrations, l'auteur veut préciser le sens des mots, donc des concepts, dont l'utilisation fréquente et alternative permet de si bien « brouiller les cartes » : hérédité n'est pas héréditaire, génétique n'est pas fatal.

Enfin, vous apprendrez beaucoup de choses, entre autres à faire un enfant. La génétique nous apprend que l'homme, comme toute espèce sexuée, ne se reproduit pas, mais qu'il procréé, que chaque individu est unique, qu'il n'a jamais eu et n'aura jamais son semblable. La raison en est d'ailleurs que l'enfant se fait à trois : l'homme, la femme et le hasard.

J.L. SERRE

télévision

la mal vie

Noureddine et Naïmi : l'un est chômeur, l'autre manie la pelle et la picche à trois cents mètres sous terre. Leur point commun : tous deux sont Algériens, des immigrés venus chercher du travail à Marseille. Le film de Daniel Karlin leur donne la parole en leur rendant leur individualité.

Deux destins se disent devant nous, complémentaires et contradictoires, deux hommes parlent de leur existence gâchée, remplie de solitude, de souffrances et de rêve, **La Mal Vie...**

Pourtant, le film va plus loin que la simple dénonciation (nécessaire) de l'exploitation économique dont ils sont les victimes comme l'explique D. Karlin dans son livre « *La Mal Vie* » paru aux **Éditions Sociales** : « sous l'exploitation et les réalités économiques, il y a comme une tumeur maligne, un choix qu'il me faut élucider ». L'interrogation passe ainsi du « pourquoi restent-ils ? » au « pourquoi ne peuvent-ils plus partir ? ». Un fil directeur apparaît ainsi dans le dis-

cours et dans l'existence de ces hommes, apportant la lumière du sens au milieu de la contradiction et de l'illusion.

On peut regretter la présence un peu pesante de Tony Lainé dans ces vies qui se dénouent sous nos yeux. **La Mal Vie** n'en constitue pas moins une œuvre d'une grande tendresse qui devrait changer la mentalité d'un grand nombre de Français en leur ouvrant les yeux sur « la spécificité et la différence des inconnus que nous côtoyons chaque jour », de l'Autre. Simple, chaleureux et profond, il tisse la trame de la longue et douloureuse épopée des étrangers.

Et, dans un silence que seul anime le souffle du vent, les images d'une Algérie rêvée, lointaine et déjà mythique, rythment la durée du film, comme elles flottent sans cesse dans la mémoire de l'homme déraciné. Comme un appel, comme un remords, comme un mirage qui recule et s'efface au fur et à mesure que la vie avance.

Daniel Karlin, Tony Lainé et Tahar Ben Jelloun nous ont fait partager « la plus haute des solitudes » : celle de la déchirure de l'exil.

Philippe PORRET

cinéma

alambrista

Robert Young, le réalisateur d'**Alambrista**, nous montre à travers son film, la vie d'un travailleur mexicain (Roberto) émigrant clandestinement aux États-Unis pour trouver du travail.

Dès son arrivée en territoire américain, il est, comme ses compatriotes dans une situation analogue à la sienne, confronté aux rafles de la police qui ne se montre pas avare de moyens pour pourchasser les travailleurs immigrés. Principalement employés dans les grosses propriétés agricoles, ils constituent une sous-catégorie d'individus taillables et corvéables à merci. Roberto essaie néanmoins de garder son gagne-pain pour pouvoir subvenir aux besoins de sa famille ; il tentera de s'américaniser : il apprend à sourire « a-

méricain », à manger « américain », à parler « américain ». Il fera même la connaissance d'un autre paria de cette société : une mère célibataire, serveuse dans un bar. Avant de regagner son Mexique natal, dans l'impossibilité qu'il est de s'adapter à ce monde, il connaîtra bien d'autres infortunes.

Travail harassant, harcèlement policier, conditions de vie déplorable, exploitation par les patrons et les marchands de main-d'œuvre, heurt de deux civilisations, voilà en quelques mots, résumé le film.

Sous une forme mi-réalité, mi-fiction, Robert Young porte un regard très humain, sans envolées lyriques, ni théoriques, sur ce grave problème de l'immigration clandestine des Mexicains. Le film a le mérite d'exister et de faire prendre conscience, de façon empirique certes, de la vie de ces travailleurs immigrés.

P. K.

pour la tolérance

une interview d'alain souchon

Plusieurs chansons récentes parlent des immigrés, de leurs conditions de vie, et, bien sûr, du racisme : « Poullail-ler's song, Lilly, Casse-têtes, les étrangers ».

Toutes ont pour thème l'indifférence ou la violence face à ceux qui sont différents. Pour la chanson d'Yves Montand, un homme qui est mort sous les coups cherche à se souvenir. Était-il prisonnier au Chili, bébé-phoque sur la banquise ou travailleur immigré pris dans une ratonnade ? Les auteurs de la chanson d'Enrico Macias évoquent la dureté de l'exil et nous invitent à plus de chaleur humaine envers ces hommes qui sont nos frères.

Alain Souchon évoque le rejet de tous les « marginaux », jeunes, immigrés et Pierre Perret le péripète d'une jeune immigrée de Somalie, confrontée au racisme. Tous ces témoignages artistiques sont importants comme jalons d'une prise de conscience et peut-

être d'une évolution positive des mentalités face au racisme. Alain Souchon écrit dans *Poullail-ler's Song* :

« Dans les poullail-ler's d'acajou les belles basses-cours à bijoux on entend la conversation d'la volaille qui fait l'opinion ils disent on peut pas aimer tout Paris n'est-ce pas y'a des endroits la nuit où les peaux qui vous font la peau sont plus bronzées que nos p'tits poullots et comprenez-moi la djellaba c'est pas ce qui faut sous nos climats mais comprenez-moi à Rochechouart y'a des taxis qui ont peur du noir ».

Mireille Carrère : Qu'est-ce qui vous a amené à écrire cette chanson ?

Alain Souchon : Je ne suis pas un militant. Je regarde le monde, je fais des chansons et si j'ai un peu de succès, c'est que je suis bien de mon époque, que j'ai les mêmes tourments et envies que la plupart.

M.C. : Comment vous sentez-vous proches des marginaux de votre chanson (les jeunes, les campeurs, les immigrés ?).

Alain Souchon : Longtemps, j'ai vécu comme un marginal, comme un clochard quand je voulais chanter, ce qui permet un regard plus neuf, mais il n'y a pas de fait précis à l'origine de cette chanson : plutôt les conversations, les discussions qui montrent que les gens sont très racistes et intolérants, de l'extrême-droite à l'extrême-gauche. Je crois que le

racisme vient de la médiocrité : ça rassure les gens de se sentir supérieurs à d'autres. C'est le même phénomène entre les vieux et les jeunes à cheveux longs...

M.C. : Pensez-vous que l'avenir soit dans le mélange des peuples ?

Alain Souchon : Je ne vois pas les choses au niveau planétaire. Je suis plus sensible à ce qui se passe autour de moi, et je vois un racisme vis-à-vis des Arabes surtout, mais aussi des bourgeois vis-à-vis des ouvriers, des vieux vis-à-vis des jeunes, des hommes bornés vis-à-vis des femmes, des femmes du MLF vis-à-vis des hommes... Cependant, je crois que les choses changent petit à petit depuis mai 68 notamment, par les films, la chanson. Les gens sont plus tolérants.

M.C. : Que pensez-vous de la situation des immigrés et des

déclarations qui tentent de les rendre responsables du chômage ?

Alain Souchon : Ces déclarations sont évidemment fausses. Le problème de l'immigration est immense. Il y a la double responsabilité des pays d'accueil et des pays d'origine. Il y a aussi la responsabilité des gouvernements des pays d'accueil qui ne leur procurent pas toujours un statut décent...

M.C. : Que pensez-vous de la publication récente par un hebdomadaire des déclarations d'un ancien commissaire français aux questions juives sous l'occupation ?

Alain Souchon : Ceci peut faire parler les gens, réfléchir les jeunes qui ne sont pas au courant de ce passé et pour qui les insignes nazis ne représentent qu'une mode

qui leur permet d'exister en choquant. Encore faudrait-il que l'information soit bien faite.

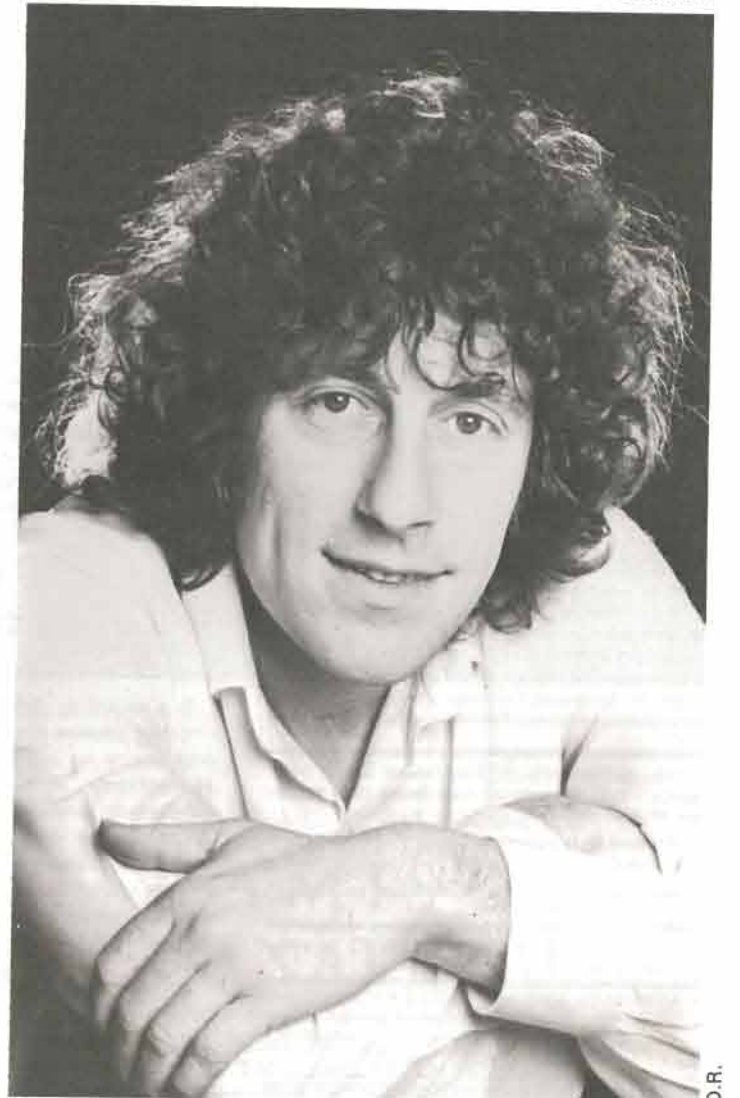
M.C. : Quelle priorité donneriez-vous à la lutte anti-raciste ?

Alain Souchon : C'est le problème des immigrés qui me semble le plus grave. Mais comment développer la tolérance entre les gens ? L'école ? Je ne crois pas au bourrage de crânes... Le problème de l'immigration est en fait le problème de l'Occident, des pays d'Occident trop industrialisés... Je vois mal une solution.

Propos recueillis par Mireille CARRÈRE

(Dans notre prochain numéro : Pierre Perret).

Alain Souchon



D.R.

éducation pour les droits de l'homme

Pour l'UNESCO, tous les enfants devraient bénéficier d'une « formation en droits de l'Homme ».

Les 2 et 3 décembre 1976, se tenait à Strasbourg sous les auspices du Conseil de l'Europe, un colloque international, auquel participaient trente organisations non-gouvernementales, ainsi que des élèves d'établissements secondaires de Strasbourg et de Genève « sur l'enseignement relatif aux droits de l'homme et à la lutte contre les préjugés raciaux ». Cependant, au cours de leurs délibérations, les participants ont eu eux-mêmes le sentiment qu'en cette matière, le terme « d'en-

seignement » n'était pas celui qui convenait et que le problème était un problème « d'éducation » bien plutôt que « d'enseignement » ; les textes issus de ces délibérations en font foi.

Même remarque pour un document plus récent qui, comme le précédent, nous a été aimablement communiqué par M. Drubay, membre de la direction du S.N.E.S. et le secrétaire général de la Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire, auquel nous exprimons ici nos vifs remerciements. Il s'agit ici d'un congrès tenu à Vienne en septembre 1978 par l'Unesco et consacré à « l'éducation pour les droits de l'homme ». C'est à l'un ou à l'autre de ces documents que sont empruntées la plupart des citations qui suivent.

à tous âges à tous niveaux

Ils s'accordent dans la constatation que « l'éducation relative aux droits de l'homme et à la lutte contre les préjugés raciaux n'est pas assez présente dans les enseignements pré-élémentaire, primaire et secondaire et qu'il est nécessaire de leur faire beaucoup plus de place » (Strasbourg), qu'au surplus cette éducation ne saurait être « réservée à une petite élite... » mais devrait être « dispensée à tous les âges et à tous les niveaux de scolarité » (Vienne).

Il a été souligné également (Strasbourg) qu'« il serait peu efficace de s'en tenir à un enseignement abstrait » : qu'en particulier — ce sont les termes d'une réponse marocaine à un questionnaire proposé par l'Unesco à ses sec-

tions nationales — « les textes juridiques, généralement abstraits » qui ont codifié les droits de l'homme « éveillent peu d'intérêt dans l'esprit des adolescents », et que leur présentation et leur commentaire ne devraient intervenir qu'en dernier lieu, et c'est-à-dire sur la base d'une éducation scolaire que le colloque strasbourgeois voudrait toute entière « imprégnée du souci permanent des droits de l'homme ».

partir des intérêts des élèves

La méthodologie qui doit présider à cette éducation est désormais claire. Il s'agit de « partir des intérêts des élèves » (Strasbourg), de les amener à réfléchir sur « des faits familiers et d'actualité qui les touchent directement » (Vienne). Ces faits seront hélas trop souvent des faits négatifs, de violation des droits fondamentaux, de violence dans les relations interraciales, etc. Si l'on veut une éducation honnête, sincère, véridique, ils ne doivent pas échapper à la connaissance de l'enfant et de l'adolescent ; c'est souvent sur eux, ou à partir d'eux que se formera le mieux leur libre jugement, auquel il faut en toutes circonstances, faire appel. C'est dire que l'éducation pour les droits de l'homme n'est possible que dans un certain climat de l'école, climat exclusif de « toute forme d'autoritarisme » (Strasbourg), et profondément respectueux de la personnalité naissante de l'enfant. D'où l'importance primordiale de la formation des enseignants et éducateurs ; formation qui, comme le dit un excellent texte de la Fédération mondiale de la jeunesse catholique, devra les préparer à leur

rôle futur, qui consiste bien plutôt à « animer et stimuler qu'à endoctriner ».

Ces prises de position que nous venons de dégager de ce qui nous a paru le plus important dans les recherches conduites par les grandes organisations internationales sur notre problème, nous les faisons nôtres. Si elles sont acceptées, comme bases de départ, par nos lecteurs, membre du Mrap ou du Clepr, ce que nous voudrions leur demander, ce n'est pas d'ajouter commentaires, gloses ou variantes à ces considérations générales, qui se suffisent à elles-mêmes, c'est bien plutôt de leur apporter quelques illustrations concrètes en nous faisant part, en faisant part à leurs collègues de ce qu'ils ont pu, dans ce cadre, tenter par eux-mêmes au sein de leurs classes ou plus généralement des milieux éducatifs dans lesquels se déploient leurs activités : ce sont moins leurs idées que leurs expériences que nous voudrions recueillir. Tel est le sens de l'appel qu'au nom du bureau du Clepr je leur adresse aujourd'hui. Faut-il rappeler qu'un des principaux soucis du Clepr et de son bulletin « Éducation à la Fraternité » a toujours été d'offrir aux éducateurs une tribune susceptible d'aider à la confrontation et à l'enrichissement mutuel des expériences ?

Cet appel, nous l'adressons d'abord, mais non pas seulement, aux enseignants : aux enseignants de toutes les disciplines, dont chacune peut apporter sa pierre à l'édifice, même si, parmi elles, certaines comme l'histoire, la géographie, la littérature, la biologie, l'instruction civique peuvent sembler plus particulièrement concernées.

En tout état de cause, ainsi que le soulignait le Congrès mondial juif dans sa réponse à un questionnaire établi en vue du colloque de

Strasbourg, « ce serait une lourde erreur de présenter cet enseignement comme une discipline à part, car beaucoup de maîtres, de parents, d'élèves ne comprendraient pas la nécessité de cette discipline nouvelle... ; il faut au contraire l'intégrer jour par jour » dans tous les enseignements précités : « Il fait partie de la vie scolaire sous toutes ses formes ».

encourager les échanges

J'ajouterai encore que notre enquête n'entend nullement se limiter au cadre de la classe et des disciplines que l'on y enseigne : les participants au colloque de Strasbourg demandaient à juste titre que fussent « encouragés les échanges, correspondances interscolaires, voyages qui permettent aux élèves de connaître d'autres élèves et d'autres pays ».

Il pourrait y avoir également, pour l'éducation du sens social, du respect de l'autre, beaucoup à attendre, au niveau primaire, des coopératives scolaires ; au niveau secondaire du développement des foyers socio-éducatifs ; à tous les niveaux de la communauté de vie dans les colonies de vacances, classes de neige, etc. ; bien entendu, cette énumération n'est pas limitative.

Nous prions nos correspondants de bien vouloir adresser leurs réponses à cet appel, dont nous les remercions à l'avance, à Mille Renée Baboulène, secrétaire-générale du Clepr, 120, rue Saint-Denis, 75002 Paris.

Marc-André BLOCH.



c.l.e.p.r.

« Education à la Fraternité » est la rubrique mensuelle du Centre de liaison des éducateurs contre les préjugés raciaux (C.L.E.P.R.)

Le C.L.E.P.R. développe ses activités en organisant des rencontres et des débats entre éducateurs, en favorisant l'échange d'expériences entre enseignants, en leur fournissant de la documentation.

Président d'honneur : Marc-André Bloch. Présidence : Yves Bouloungne, Jean Pihan, Olga Wormser-Migot.

Montant de la cotisation :

Membre actif : 10 F

Membre donateur : 20 F Membre bienfaiteur : à partir de 30 F

L'adhésion au C.L.E.P.R. donne droit à 2 numéros gratuits de droit et liberté par an.

Adresser les adhésions au C.L.E.P.R., 120 rue Saint-Denis - 75002 Paris avec un chèque postal (3 volets) à l'ordre de Mlle Baboulène, institutrice - C.L.E.P.R. (C.C.P. 18 177 35 Paris).

DANIEL **DB** BINN

L'antiquaire

Meubles d'époque
Objets d'art
Faïences anciennes

13, place d'Armes
57000 METZ
(face à la cathédrale) Tél. : (87) 75-21.44

benoit bloch
BOUZONVILLE

La grande surface du prêt à porter

— P R E T A P O R T E R —
HOMME - DAME - ENFANT - BONNETERIE

DAMIS s. a.
CANAVERAL

vous habille de la tête aux pieds
105 à 117, cours V.-Hugo - 33000 Bordeaux
Tél. : (56) 52-82-94

Fourreur de métier
Prix étudiés
Service après-vente

+ LA QUALITÉ AU RENARD BLEU

68, Avenue des Gobelins
75013 PARIS - 331-16-85

piédssensibles

les chausseurs
du confort et de l'élégance
Choix unique en chevreau
en sports et en bottes

(1^{er}) 5, rue du Louvre (Métro Louvre)
(9^{er}) Gare Saint-Lazare - 81, rue Saint-Lazare (M^o St-Lazare - Trinité)
(6^{er}) Rive gauche - 85, rue de Sévres (Métro Sévres-Babylone)
(10^{er}) Gare de l'Est - 53, Bd de Strasbourg (Métro Château d'Eau)
Magasins ouverts tous les lundis.

COMPTOIR GÉNÉRAL IMPEX SECOUMATIC

ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ

Tél. : 627-86-14
83, Rue Vauvenargues - 75018 PARIS



mode enfantine

RAINETT

PARIS



prévenir
vaut
mieux
que
guérir

MAISONS RECOMMANDÉES

- Ets J. Dodiuk
16, rue Oberkampf
75011 Paris.
- Ets Sabra
42, rue Beaubourg
75003 Paris.
- Ets Elbe
41, Bd Barbès
75018 Paris.

■ action ■

gros plan halte au néo-nazisme

Dès la parution de « L'Express » du 30 octobre, le mrp exprimait la vive émotion suscitée dans les plus larges secteurs de l'opinion publique par l'interview de Louis Darquier de Pellepoix. A 9 heures, le matin, **France-Inter** donnait la parole à Albert Lévy, secrétaire général du Mouvement, qui dénonçait cette « provocation ». Peu après, un communiqué national était adressé à la presse.

Rapidement mise sur pied une délégation se rendait dans l'après-midi à « l'Express ». Elle comprenait le professeur Alfred Kastler, membre du Comité d'Honneur, Pierre Paraf, président du mrp, Albert Lévy, A. Chilkowski, secrétaire national, Joseph Creitz et Jacques Zabanny, pour la Commission Antisémitisme et Néo-Nazisme, et Philippe Porret. Reçue par le directeur de l'hebdomadaire, M. Jean-François Revel, elle soulignait les raisons de la protestation : le fait que soit donnée à un criminel raciste la possibilité d'insulter impunément ses victimes d'hier et d'appeler à de nouveaux massacres ; le fait que ses calomnies antijuives ne soient pas nettement réfutées, ce qui risquait à la fois de tromper ceux qui manquent d'informations pour un jugement lucide, et d'encourager les groupes qui sont aujourd'hui les héritiers de l'hitlérisme. La délégation obtint que soit publiée dans le numéro suivant de « L'Express » une mise au point du mrp. Celle-ci parut effectivement le 6 novembre, quoique sensiblement tronquée et sous un titre qui en modifiait l'esprit.

Le surlendemain, 1^{er} novembre, invité de l'émission « Le téléphone sonne », sur **France-Inter**, Albert Lévy exposait à nouveau la position du mrp, face à J.F. Revel, et insistait sur le contexte d'aggravation du racisme, qui rend indispensable une riposte cohérente et vigoureuse.

Il y avait foule, le 7 novembre, salle Lancry, à Paris, où se tenait un meeting de l'**U.J.R.E.** (Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide), avec la participation de plusieurs organisations. Charles Palant, vice-président du mrp, dans une intervention particulièrement applaudie, stigmatisa la montée du néo-nazisme, les complicités qui le favorisent, et indiqua ce qui devrait être fait pour le combattre. Le 8 novembre, le mrp était représenté par Arié Xavier-Ben-Lévy au meeting tenu par d'autres associations, Salle de l'Encouragement.

Entre temps, la Commission Juridique du mrp ayant examiné la question d'une façon approfondie, notre Mouvement avait annoncé (le 2 novembre) sa décision de porter plainte contre Darquier de Pellepoix « et tous complices » pour provocation à la haine raciste ainsi que pour apologie de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Une instruction était également ouverte, quelques jours plus tard, à la demande du Parquet.

A la suite de la pris de position retentissante de Mme Simone Veil, ministre de la Santé et de la Famille, contre la « banalisation » du nazisme, le mrp s'est adressé à elle pour attirer son attention sur trois points : le problème de l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité (la France n'ayant pas ratifié la Convention internationale à ce sujet) ; la nécessité de mesures gouvernementales contre toutes les tentatives de nier ou de minimiser les crimes hitlériens ; l'opportunité qu'il y aurait de rétablir les célébrations du 8 mai, pour mobiliser l'opinion contre toutes les formes de néo-nazisme et de racisme.

Par-delà l'affaire Darquier, ce qui doit alerter chacun, c'est l'insolence actuelle des anciens et nouveaux nazis, l'impunité dont ils bénéficient pour leurs crimes passés et leurs agissements présents, les efforts poursuivis pour les réhabiliter. Maintenir fidèlement le souvenir de leurs victimes, appeler à la vigilance, sont un seul et même devoir. Dès le 10 juin dernier, le mrp organisait un colloque au Sénat sur le thème : « Antisémitisme et néo-nazisme aujourd'hui ». Il était représenté, le 5 novembre, à la cérémonie organisée par l'Amicale des Anciens Déportés Juifs, à Drancy, pour le 40^e anniversaire de la « Nuit de Cristal ». A Paris, il a participé massivement, le 22 novembre, à l'appel de plus de 30 associations de déportés et de résistants, au défilé qui s'est déroulé du Mémorial du Martyr Juif Inconnu à la Crypte des Déportés, en passant par l'Hôtel de Ville. A Marseille, il s'est opposé, avec beaucoup d'autres, au meeting fasciste de « L'Eurodroite ». Dans les autres villes de province où des manifestations ont eu lieu, il y prit une part active. Dans l'ensemble du pays, la presse a reproduit ses communiqués, les déclarations de ses responsables locaux. Il a tenu, en somme, la place qui lui revient, dans le vaste mouvement d'opinion qui s'est traduit en quelques jours par tant de prises de position dans les médias et au Parlement.

d'une région à l'autre

centre : succès

Un important succès judiciaire à **Orléans** : après l'audience du 23 octobre, fai-

sant suite à la plainte du mrp, le tribunal de grande instance a prononcé le 6 novembre, plusieurs condamnations pour publications d'offres d'emploi discriminatoires. M. Duhamel, responsable de l'agence Presta-France,

auteur de ces annonces, est frappé d'une amende de 1 000 francs, MM. Bayhouret, directeur régional de l'agence Havas et Secrétaire, directeur de « La République du Centre » qui les ont diffusées, sont condamnés à la même peine avec sursis. Tous trois doivent payer conjointement 1 000 francs au mrp à titre de dommages et intérêts.

Ayant fait paraître dans « Le Journal de Gien » un communiqué dénonçant les crimes racistes, après l'affaire Ali Abdoul à Toulouse, le responsable du comité local, Noël Hily, a reçu le 12 novembre, une lettre de grossières injures et de menaces de mort (« *Fils de putain, un jour on aura ta peau. La France aux Français* »). Il a porté plainte auprès du Procureur de la République et alerté l'ensemble des organisations démocratiques, qui lui témoignent leur solidarité.

Le 28 octobre, à la bibliothèque de **La Source**, Robert Pac, membre du Conseil national du mrp, a animé un débat sur les Indiens d'Amérique du Nord.

Le comité du **Gâtinais**, pour développer la conscience des problèmes du racisme, se consacre systématiquement à la diffusion de **droit et liberté**. Des dépôts ont été placés dans les halls des mairies, des bureaux du district, dans les foyers socio-culturels des lycées et du C.E.T., au foyer des jeunes travailleurs, dans des cabinets médicaux. L'objectif immédiat est de susciter des abonnements.

Par ailleurs, dans les quartiers de **Montargis** et de la banlieue, habités par des immigrés, le comité distribue des tracts en français, arabe, portugais et turc ; ces tracts donnent des conseils sur les dispositions à prendre face aux mesures administratives ou policières visant les travailleurs immigrés, et leur signale les permanences du mrp à **Montargis** et **Vésines**.

picardie - champagne pour les droits de l'homme

En prévision du 30^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (10 décembre), le Comité d'Amiens publié un « *numéro spécial* » de **droit et liberté** remarquablement présenté. Tapé à la machine, avec reproductions de coupures de presse et d'illustrations en offset, ce document de 26 pages, sous couverture cartonnée, offre des études sur les droits des Gitans, nomades et gens du voyage, les atteintes qu'ils subissent, et la situation à Amiens ; les Droits de l'Homme et les travailleurs immigrés ; les atteintes aux droits de l'enfant en Afrique du Sud ; presse et racisme ; racisme et cinéma. Il est vendu 5 F.

Une semaine est consacrée aux Droits de l'Homme, du 14 au 21 novembre par le mrp d'Amiens et trois autres associations : Ligue des Droits de l'Homme, Amnesty International, A.C.A.T. (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture).

A **Chalons-sur-Marne**, un débat sur l'apartheid a eu lieu, le 28 octobre, à la M.J.C., animé par Marc Mangin, membre du Bureau national. Le lendemain, la municipalité inaugurait une « *rue des Martyrs de Soweto* ».

Alsace et Lorraine : « *ni étudiants, ni étrangers, ni animaux* ».

FOURRURES - PELLETERIES

TRAVAIL A FAÇON

R. WALLET

40, Rue d'Enghien
75010 PARIS

Téléphone : 770-83-20

Ets René APPEL

PRÊT A PORTER

15, rue Lafayette
38000 Grenoble

Tél. : 44-10-60

Case réservée à S. et D.

Adolphe

prêt-à-porter féminin

15, boulevard Poissonnière
75009 PARIS - Tél. 233.63.70

GALERIE

HAUSSMANN

57, BOULEVARD HAUSSMANN
75008 PARIS
265-36-16

charles maudret

PRÊT À PORTER FÉMININ

91, rue d'Aboukir
75002 PARIS - 233.96.02

Condamné en septembre pour ses écrits racistes dans sa revue « **Elsa** », sur plainte des comités de **Strasbourg** du mrap et de la Ligue des Droits de l'Homme, le Dr Marcel Ifrig avait fait appel. Le 19 octobre, sa condamnation a été confirmée : 100.000 F. d'amende, 5.000 F. de dommages-intérêts aux deux organisations parties civiles.

Celles-ci continuent la lutte sur d'autres terrains. Au cours d'une conférence de presse, le 26 octobre, elles ont annoncé leur décision de poursuivre deux agences immobilières qui proposent des offres de location de chambres, comportant des clauses discriminatoires contre les étudiants étrangers (l'une d'elles précise : « *Ni étudiants, ni étrangers, ni animaux* »). La Confédération Nationale du Logement s'est jointe à cette action judiciaire.

nord - pas-de-calais :
une crèche
« **anna frank** »

A **Aulnoye-Aymeries**, dans le Nord, la Municipalité inaugure, le dimanche 19 novembre, une crèche à laquelle a été donné le nom d'Anne Frank. Au nom du mrap, Arié Xavier-Ben-Lévy prend la parole avec le maire, M. Pierre Briatte, et participe au banquet qui suit.

Le 22 octobre, Pierre Paraf, président du mrap, faisait une conférence à l'Université Populaire de **Lille**.

A **Denain**, le comité diffuse pour appeler aux adhésions un tract exposant ce qu'est le mrap aux plans national et local. Il a organisé le 17 octobre une soirée-débat sur la scolarisation des enfants de migrants et l'éducation à la fraternité. Trois militants d'Amiens et Marc Mangin, membre du Bureau National, étaient venus

prendre part à ce débat, qui fut très riche et qui s'est terminé par la décision de développer l'action antiraciste, tout en poursuivant la recherche, dans ces domaines particulièrement importants.

rhône-alpes :
naissance d'un comité

Grand succès de la réunion organisée le 3 novembre à **Valence**, pour la création d'un comité départemental de la **Drôme**. On pouvait noter la présence de MM. Pinède, maire de Portes-lès-Valence, Bret et Brechini, maire-adjoint et conseiller municipal de Valence, ainsi que des représentants de différentes associations et des militants de syndicats et partis politiques. Un très intéressant débat, marqué par les interventions de plusieurs travailleurs immigrés, a suivi l'introduction de Georgette Gébelin, membre du bureau national, après la projection du film « *Tous les autres s'appellent Ali* ». L'exposition sur l'apartheid, les livres, journaux et affiches présentés ont suscités l'intérêt de l'assistance. Le bureau constitué est composé de Christine Goulet (Montélimar), Georges Guichamans-Rakotoarisoa (Valence), André Thimon (Valence), Ghislaine Cétaud (St-Vallier).

La venue à **Lyon** d'une délégation d'hommes d'affaires sud-africains, invités par la Chambre de Commerce et d'Industrie, a suscité la protestation publique du comité du mrap du **Rhône** et de plusieurs autres organisations.

Le comité d'**Annecy** a engagé une action judiciaire contre un organisme de logements sociaux qui refuse d'accorder des appartements aux Maghrébins.

A **Grenoble**, où Albert Lévy s'est rendu le 25 octobre, pour confirmer la plainte du mrap contre les offres d'emploi discriminatoires diffusées par l'A.N.P.E., il a rencontré, avec une délégation du comité local, de l'Association des Gens du Voyage et de l'U.N.E.F., deux maires-adjoints, MM. Verlhac et Giard. L'entretien a porté notamment sur les problèmes des Gitans, sur ceux des travailleurs et étudiants étrangers. Un échange de vues a eu lieu également avec le maire de Saint-Martin d'Hères, M. Blanchon, et deux de ses adjoints.

bretagne
pays de la loire :
culture antiraciste

« *Pour la disparition des préjugés raciaux, le concours scolaire du mrap suscite l'intérêt* » titre **Ouest-France** du 16 octobre. Il précise que plusieurs classes, dans les établissements scolaires de **Loire Atlantique** se préparent à participer à cette initiative départementale. Après le voyage de Jean-Claude Valomet au Maroc, où un concours semblable aura lieu, l'étude se poursuit sur les conditions dans lesquelles se dérouleront les échanges de classes envisagés.

Le 10 novembre, venant d'**Angoulême**, où il avait tenu un premier concert, l'orchestre sud-africain Jabula, donnait une représentation à **Nantes** ; et il a été présenté à la radio et les musiciens se sont longuement entretenus avec les responsables du P.S., en présence des animateurs du mrap. Le comité local tenait un stand, le 28 octobre, à la fête départementale du P.C.F.

Autres initiatives prévues : un débat autour du livre d'Albert Jacquard « *L'éloge de la différence* » (30 novembre)

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme,
pour l'amitié entre les peuples

J'adhère au m.r.a.p. ■

Je m'abonne à droit et liberté ■



Nom (en capitale)

Prénom âge

Profession

Adresse

Code postal Ville

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 50 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du mrap.

Abonnements d'un an à droit et liberté (50 F). Abonnement de soutien (100 F).
Étranger (75 F).
C. C. P. 9239-81 Paris.
■ Rayer la mention inutile.

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (mrap)
120, rue saint-denis - paris (2) - tél. : 233.09.57 - c.c.p. : 14-825-85 paris

A.R.A.C.

L'Association Républicaine des Anciens Combattants et victimes de guerre (ARAC) est une des plus anciennes associations de ce genre, puisqu'elle est née dès novembre 1917 sous la présidence d'Henri Barbusse, le célèbre auteur du « Feu ».

Elle regroupe en son sein, et cela fait son originalité, des anciens combattants et victimes de guerre de tous les conflits (de 14-18 à l'Algérie, en passant par les guerres du Rif, de 39-45 et d'Indochine) de toutes catégories et de toutes opinions, afin de lutter pour la défense de leurs droits et revendications, pour la célébration officielle du 8 mai et contre les résurgences du nazisme, pour la Paix et le désarmement, pour l'indépendance nationale et la défense des Droits de l'Homme.

Ses moyens d'action sont, entre autres, un service juridique, une société mutuelle de retraites, un mensuel « Le Réveil des Combattants », des assemblées et un pèlerinage.

LE RÉVEIL DES COMBATTANTS

« Le Réveil des Combattants » organe central mensuel de l'ARAC publie toutes les informations sur les droits et revendications des Anciens Combattants et Victimes de guerre de toutes catégories, des tableaux de paiement des pensions, les listes des unités ayant combattu en Afrique du Nord, des enquêtes, reportages et interviews sur tous les problèmes relatifs à tous les conflits.

SOCIÉTÉ MUTUALISTE DE RETRAITE

La Société mutualiste de retraite de l'ARAC offre de nombreuses possibilités, pour chaque catégorie d'A.C.V.G. et les familles, de se constituer une rente non imposable, avec participation de l'Etat, par des versements, mensuels, trimestriels ou annuels déductibles des revenus.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS A LA SOCIÉTÉ MUTUALISTE DE L'A.R.A.C.

Nom : _____

Adresse : _____

Date de naissance : _____

Guerre (14-18, 39-45, Indochine, AFN, veuve, ascendant, descendant. Rayer les mentions inutiles).

Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.

Permanences : du lundi au vendredi de 13 h. 30 à 17 h. 30 au siège : 175, rue La Fayette - 75010 Paris - Tél. : 203-46.80.

PETIT GUIDE JURIDIQUE ET SOCIAL DE L'A.R.A.C.

BON DE COMMANDE

à retourner à l'A.R.A.C.

175, rue La Fayette - 75010 Paris

M. ou Mme _____

commande _____ exemplaires
du **Petit Guide 1977**

soit 25 F. x _____ F.
plus les frais de port (5 F. pour 1 exemplaire, 9 F. de 2 à 5 exemplaires, 11 F. de 6 à 10 exemplaires, etc.).

soit _____ F. en tout.
Nous effectuons le règlement par chèque postal n° _____ ci-joint, libellé à C.C.P. A.R.A.C. n° 9321-74 N. Paris ou par chèque bancaire.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS A L'A.R.A.C.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Guerre _____

désire des informations sur _____

A retourner à l'A.R.A.C., 175, rue La Fayette - 75010 Paris.

aquitaine - midi-pyrénées : meeting à toulouse

Après l'odieuse séance de torture infligée par des racistes au jeune Ali Abdoul, originaire de Djibouti, le mrap, qui s'est constitué partie civile aux côtés de la victime, a organisé un meeting à Toulouse le 30 octobre, au cinéma « Espoir ». Le comité local a évoqué plusieurs autres agressions, parfois mortelles, contre des immigrés, qui ont eu lieu ces derniers mois et qui n'ont pas été suivies de l'arrestation des coupables. Jean-Louis Sagot-Duvauroux, au nom du Bureau national, a situé ces actes criminels dans le contexte de la montée du racisme, des persécutions et des calomnies que les pouvoirs publics ne cessent d'aggraver contre les travailleurs immigrés. De nombreuses organisations avaient apporté leur soutien au meeting.

paris et région parisienne : de nombreux débats

A l'appel du mrap, de l'U.N.E.F. et du Comité de défense des étudiants étrangers en France, une manifestation s'est déroulée le 25 octobre à Paris au Quartier Latin, pour protester contre les mesures restrictives visant les étudiants étrangers. Les trois organisations avaient tenu, quelques jours plus tôt (19 octobre), une conférence de presse commune. A l'issue du défilé, une délégation a été reçue au Rectorat et Jean-Louis Sagot-Duvauroux a pris la parole, au nom du mrap, devant les manifestants rassemblés.

A Versailles, le 21 octobre, six associations, dont le mrap, ont organisé six heures pour les Droits de l'Homme. Le comité d'Elancourt (78) est intervenu pour la libération de trois travailleurs du foyer Sonacotra, arrêtés à cinq heures du matin, le jour même où s'ouvrait la « semaine du dialogue » patronnée par M. Stoléru.

Parmi d'autres organisations, le comité du mrap de Massy (91) soutient une immigrée portugaise, Laurette Fonseca, menacée de « refoulement » à la date prochaine du renouvellement de sa carte de séjour.

Poursuivant son action aux côtés des travailleurs immigrés résidents d'un foyer de Colombes (92) qui font la grève des loyers, notre comité local a édité un remarquable document imprimé de 4 pages montrant, photos à l'appui, les lamentables conditions existant dans ce foyer et appelant à la lutte contre le racisme.

A Gennevilliers (92), soutien également du comité local à un foyer en grève de loyers, que la police a investi pour tenter d'intimider les résidents. D'autre part, des inscriptions « Mort aux Juifs » ayant été peintes sur le mur d'une entreprise, le comité est intervenu auprès de celle-ci pour les faire effacer ; la municipalité, également alertée, a réagi avec vigueur contre cette provocation.

A la M.J.C. de La Courneuve, le 27 octobre, dans le cadre d'une série de débats sur les différentes associations locales, le mrap a été présenté par Jean-Louis Sagot-Duvauroux, Elymane Kane et Françoise Grillo. Le 3 novem-

bre, un débat sur le racisme animé également par Jean-Louis Sagot-Duvauroux avait lieu à l'île Saint-Denis, autour du film « L'état sauvage », tandis qu'à Neuilly-Plaisance, Pierre Paraf tenait une conférence sur l'Affaire Dreyfus.

A Créteil (94), un débat sur les Droits de l'Homme, après la projection du film soviétique « Les Cheveux de Feu », s'est déroulé le 3 novembre à la M.J.C. du Mont-Mesly, avec la participation de Jean-Pierre Garcia, secrétaire national du mrap. Des militants du mrap de Vincennes (94) ont écrit au Conseil Municipal pour demander que des mesures soient prises pour faire disparaître les barbouillages racistes qui prolifèrent sur les murs de la ville et que leurs auteurs soient mis hors d'état de nuire.

Un an après l'assassinat du jeune Antillais Lucien Melyon à l'entrée d'un concert, Porte de la Villette, une émouvante manifestation à sa mémoire a eu lieu le dimanche 12 novembre à Garges les Goneses (95). Une délégation du mrap y participait. De même, le mrap était représenté à la manifestation qui s'est déroulée dans cette même ville, le 19 novembre, pour protester contre des actes antisémites.

auvergne-limousin : contre le néo-nazisme

A Limoges, le comité local s'est joint aux organisations de déportés et de résistants pour appeler à une manifestation contre le néo-nazisme, après la publication de l'interview de Darquier de Pellepoix. Le 6 novembre, cette manifestation a rassemblé une foule nombreuse.

Le 10 octobre, à l'assemblée générale des adhérents de Limoges, il a été décidé, entre autres, d'organiser une fête de l'amitié.

languedoc-roussillon : une étrange affaire

Lors de son assemblée générale de rentrée, le comité d'Alès s'est préoccupé des récents procès qui ont eu lieu en U.R.S.S., notamment celui de A. Chtcharansky et du problème des Droits de l'Homme. Il demande l'annulation des poursuites et la libération de Chtcharansky, tout en notant que ceux qui se posent à cette occasion en antiracistes sourcilieux devraient faire preuve de la même rigueur dans tous les cas (Afrique du Sud, Iran).

bourgogne - franche-comté : rue albert luthuli

A Montbéliard, le 25 octobre, c'était la seconde conférence-débat sur la loi relative à la lutte contre le racisme, présentée par Me Claude Maetz, au nom du comité local. Sur la base d'exemples très concrets, un échange de vues fructueux s'est déroulé entre les participants. La presse s'en est fait largement l'écho, indiquant qu'à la sortie, un Algérien s'était vu fermer la porte d'une discothèque située non loin de la réunion : c'est dire qu'il y a fort à faire pour nos amis de Montbéliard-Belfort. Prochaine conférence-débat le 22 novembre.

flash

■ A l'invitation de l'association RDA-France, une délégation du mrap a fait un séjour d'étude en République Démocratique Allemande, du 3 au 10 novembre. Elle était composée de Albert Lévy, René Mazenod, Alexandre Chli-kozlowski, Jacqueline Costa-Lascoux, Claudine Goulin, Paul Dakeyo et Slimane Zeghidour. Un compte rendu de ce voyage paraîtra dans le prochain numéro de **droit et liberté**.

■ Une délégation du mrap composée de Albert Lévy, Bertrand Bary, Claudine Goulin, Françoise Grillo, Jean-Claude Maisonneuve, Elimane Kane, s'est entretenue, le 21 octobre, avec une délégation de l'Amicale des Algériens en Europe. Un fructueux échange de vues a lieu sur les données actuelles de la situation des travailleurs immigrés et du racisme ainsi que sur l'action à mener. Décision a été prise de poursuivre régulièrement les rencontres entre les représentants des deux organisations.

■ Le procès du R.U.C. (Rassemblement des Usagers et Contribuables), qui diffusa un tract violemment raciste pendant la dernière campagne électorale, n'a pas eu lieu à la date fixée, le 16 novembre : en effet, son avocat ne s'est pas présenté. L'avocat du mrap, M^{re} Roland Rappaport, a accepté que le procès soit reporté et une nouvelle date a été arrêtée par le tribunal : le 25 janvier.

■ Au cours d'une conférence de presse, le 16 novembre ; en effet, son avocat ne s'est pas présenté de la Commission Immigration, Elimane Kane, responsable de la permanence juridique, ont expliqué pourquoi le mrap a refusé de s'associer à la « Semaine de dialogue » organisée par M. Stoléru. Comme illustration des brimades quotidiennes dont sont victimes les immigrés, ils ont présenté le cas de deux jeunes gens, Auguste Crétinoir et Guta Koremblum, lui Français et elle de nationalité israélienne, à qui le ministre de l'Intérieur refuse, comme à beaucoup d'autres, l'autorisation de se marier.

■ Le 20 novembre, Albert Lévy est intervenu au nom du mrap à la conférence de presse de 16 organisations qui ont élaboré ensemble une plate-forme d'action pour les droits des travailleurs immigrés. Trois documents ont été élaborés, portant sur le logement en foyers, le droit de séjour et les libertés, la formation.

■ Le mrap s'est associé à la défense des quatre Américains, jugés du 20 au 27 novembre à Paris, à la suite du détournement d'avion, qui fut pour eux le moyen de quitter les Etats-Unis, pour fuir le racisme. L'un de leurs avocats est George Paul-Langevin, vice-présidente du mrap. Notre Mouvement est l'une des nombreuses organisations qui ont signé un appel en leur faveur. Robert Pac, membre du Conseil National, représentait le mrap à la conférence de presse (9 novembre) qui leur a été consacrée par la Ligue des Droits de l'Homme.

■ Le mrap a adressé un message de sympathie au congrès du Syndicat des Avocats de France, qui s'est tenu les 10 et 11 novembre à Bordeaux.

■ Une délégation du mrap était présente lors de la cérémonie du 22 octobre à l'Arc de Triomphe, où la Flamme était ranimée par l'Association des Juifs Anciens Résistants.

Le clin d'œil de saladin

MERCI BEAUCOUP
DE TES SERVICES...
BON RETOUR ET
BONNE RETRAITE...!



PAPA, JE DOIS
ALLER EN FRANCE
TERMINER MES ETUDES...
MAIS ILS DEMANDENT
POUR ÇA UN MILLION!

SNIF SNIF



AH OUI??
JE TE LE
DONNE!



saladin